

Impact attendu sur l'enjeu :



Faible



Moyen



Fort

Maturité de l'action :



Nouvelle, nécessitant une étude préalable



Nouvelle mais pouvant être mise en œuvre rapidement



Action s'appuyant sur des projets déjà existants mais à amplifier dans le cadre du PAT

Nature de l'action



Très facile à mettre en œuvre - rapide, peu de moyens humains ou financiers ou s'appuyant sur des dispositifs existants



Assez facile à mettre en œuvre



Action complexe – demandant des moyens humains et financiers importants, un temps long de mise en œuvre

Niveau de priorité de l'action



Priorité 1



Priorité 2



Action engagée

SOMMAIRE

1. Animation du réseau PAT

AXE 1 : ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION D'UNE AGRICULTURE NOURRICIERE

p°8

Objectif stratégique 1.1 : Assurer la protection et la gestion du foncier agricole

1.1.1. Préserver le foncier agricole au travers des documents d'urbanisme (PLUI) et lors de la définition des projets d'aménagement

2. *Protéger les espaces agricoles par des outils réglementaires (ex : ZAP, PAEN)*
3. *Adapter la réglementation des zones agricoles indicées pour les bâtiments agricoles à vocation nourricière*

1.1.2. Gérer le foncier agricole

4. *Disposer d'un inventaire des parcelles agricoles en propriétés publiques*
5. *Améliorer la structure foncière des exploitations par des échanges de parcelles entre agriculteurs*
6. *Mettre en place des dispositifs de gestion collective du foncier. Exemples : associations foncières agricoles, GFA...*
7. *Etablir un partenariat avec la SAFER pour mieux connaître et maîtriser le foncier agricole*
8. *Acquisition de foncier agricole (ex: projet d'Alby-sur-Chéran - installation d'une maraîchère)*

Objectif stratégique 1.2 : Diversifier les productions agricoles

1.2.1. Diversifier les productions nourricières

9. *Informier et former les exploitants et porteurs de projets à la diversification des exploitations*
10. *Créer des outils pour soutenir les productions : un espace-test agricole*
11. *Créer des outils pour soutenir les productions : une SCIC maraîchère*
12. *Créer des outils pour soutenir les productions : un ACI maraîchage*

1.2.2. Accompagner les changements climatiques

13. *Partager et prioriser l'usage de l'eau pour s'adapter aux aléas climatique*
14. *Améliorer la résilience des exploitations, en développant notamment l'agro-écologie*

AXE 1 : ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION D'UNE AGRICULTURE NOURRICIERE

Objectif stratégique 1.3 : Renforcer et soutenir la dynamique transmission /installation

1.3.1. Accompagner la transmission / installation

15. *Accompagner la transmission/installation par la mise en place d'un comité local installation foncier (CLIF)*

1.3.2. Susciter l'envie de devenir agriculteur en rapprochant agriculteurs et centres de formation

16. *Repenser la coopération entre les acteurs pour des formations adaptées au territoire*

AXE 2 : ALLER VERS UNE RESTAURATION COLLECTIVE PLUS ENGAGEE SUR LE LOCAL ET LA QUALITE

p°25

Objectif stratégique 2.1 : Structurer des démarches collectives pour augmenter l'attractivité et la visibilité de l'offre

2.1.1. Sensibiliser les acteurs de la chaîne et les enfants

17. *Développer des actions pédagogiques à destinations des scolaires, en valorisant les produits locaux*

18. *Améliorer l'interconnaissance entre les acteurs, de la production à la restauration collective*

2.1.2 Accompagner les producteurs

19. *Accompagner les producteurs dans leurs réponses aux marchés publics et les sensibiliser*

20. *Accompagner les producteurs pour développer une offre à destination de la restauration collective*

21. *Valoriser les maillons existants entre producteurs et restauration collective et en étudier les manques et besoins (ex : outil de transformation, plateforme logistique...)*

Objectif stratégique 2.1 : Structurer des démarches collectives pour augmenter l'attractivité et la visibilité de l'offre

2.1.3 Accompagner les communes

22. *Accompagner les communes dans la connaissance et l'atteinte des objectifs de la loi EGalim*
23. *Accompagner les communes dans la rédaction et le suivi de leurs marchés publics*
24. *Sensibiliser le personnel (cuisiniers, personnel de surveillance) à l'utilisation des produits locaux*
25. *Spécialisation des unités de production de la restauration municipale d'Annecy*

Objectif stratégique 2.2 : Intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire

2.2.1 Sensibiliser au gaspillage alimentaire

26. *Sensibiliser les élèves et le personnel à la lutte contre le gaspillage alimentaire*
27. *Partager les bonnes pratiques anti-gaspi entre personnels de cuisine*

2.2.2 Améliorer la connaissance

28. *Réaliser l'état des lieux du gaspillage alimentaire des établissements et la définition de plans d'actions*

AXE 3 : STRUCTURER LES FILIERES TERRITORIALES

p°38

Objectif stratégique 3.1 : Structurer des filières locales durables pour valoriser le patrimoine alimentaire

29. *Soutenir les filières existantes (lait et arboriculture) et émergentes (céréales bio panifiables et viande) : faire connaître, promouvoir, financer, communiquer...*
30. *Structurer une filière légumes : de la production, la transformation, la logistique jusqu'à la vente*
31. *Développer de nouveaux points de vente de produits locaux*

Objectif stratégique 3.2 : Sécuriser l'approvisionnement local et tendre vers une logistique bas carbone

32. *Réaliser un état des lieux de la logistique alimentaire locale*
33. *Décarboner la logistique des circuits alimentaires de proximité*

AXE 4 : RENDRE PLUS ACCESSIBLE L'OFFRE SAIN ET LOCALE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

p°44

Objectif stratégique 4.1 : Renforcer la connaissance des enjeux d'une alimentation durable

4.1.1. Faire connaître et valoriser les circuits courts et de proximité

34. *Faire connaître les circuits de proximité*

35. *Promouvoir les producteurs dans les manifestations et marchés du territoire*

4.1.2. Sensibiliser au bien manger

36. *Mettre en place des actions de sensibilisation au bien manger*

Objectif stratégique 4.2 : Faciliter et améliorer la cohabitation des usages entre agriculteurs et consommateurs

4.2.1. Rapprocher agriculteurs et habitants

37. *Anticiper et lutter contre les conflits d'usages sur les espaces agricoles en améliorant la cohabitation agriculteurs/habitants*

Objectif stratégique 4.3 : Rendre l'alimentation locale plus accessible en luttant contre la précarité alimentaire

4.3.1. Atténuer le coût financier des produits locaux

38. *Mettre en place un système d'achat de produits locaux par des bons alimentaires*

39. *Faciliter l'accès à l'alimentation saine et locale aux publics jeunes*

4.3.2. Rapprocher l'alimentation locale des habitants

40. *Promouvoir la cartographie des acteurs et lieux de distribution alimentaire - Cartographier les zones blanches et types de bénéficiaires pour que tous les publics aient des réponses adaptées*

41. *Développer et promouvoir les jardins partagés/familiaux/urbains et les vergers communaux*

42. *Créer une épicerie solidaire mixte itinérante à vocation écologique*

43. *Sensibiliser à l'alimentation saine et locale dans les quartiers populaires*

Objectif stratégique 4.4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

4.4.1. Accompagner les habitants et les professionnels

44. *Sensibiliser et former le grand public au gaspillage alimentaire de l'amont à l'aval (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs)*

4.4.2. Accompagner la valorisation des excédents alimentaires

45. *Structurer la filière des excédents alimentaires et soutenir les projets visant à les valoriser*

n°1

Animation du réseau du PAT

Bénéficiaires : L'ensemble des partenaires du PAT

Typologie de l'action : Partage / Dialogue / Animation

Contexte

La phase d'élaboration du PAT aura permis aux nombreux acteurs de la chaîne alimentaire locale de se rencontrer, d'apprendre à se connaître. Les ateliers thématiques ont systématiquement fait ressortir ce besoin de réseau et la nécessité de prévoir de nouveaux temps d'échanges et de partage, tout au long de la mise en œuvre du PAT. C'est le rôle de l'animateur du PAT qu'est le Grand Annecy.

Périmètre géographique :
Grand Annecy

Objectif de l'action :

- Permettre et accompagner la mise en œuvre des actions du PAT;
- Être garant de l'atteinte des objectifs de chaque action ;
- Faire connaître, rencontrer et fédérer les partenaires ;
- Développer des synergies entre acteurs ;
- Rencontrer de nouveaux porteurs de projets ;
- Faire connaître, communiquer sur les actions réalisées

Descriptif :

- Animation au quotidien du PAT.
- Organiser un ou deux forum partenariaux par an, rassemblant tous les partenaires du PAT pour faire un point d'avancement sur les actions.
- Organiser des temps de rencontres plus spécifiques et propres à chaque thèmes/actions/corps de métiers (*ex: entre acteurs de la restauration collective, entre porteurs de projets et exploitants...*)
- Organiser des temps de visites dans les fermes, lieux de distribution/transformation, ainsi que des débats.
- Appui aux maîtres d'ouvrage dans la recherche de financements.
- Animer le comité de pilotage et rendre compte auprès du conseil communautaire de la mise en œuvre du PAT.

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

- Respect du calendrier des actions.
- Nombre de nouveaux acteurs impliqués.
- Nombre de rencontres organisées et nombre de participants.

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Grand Annecy

Partenaires opérationnels : tous les partenaires

Expertise à mobiliser : Caprural, DRAAF, RnPAT

Objectifs chiffrés :

- Toutes les actions de priorité 1 sont engagées dans les 5 ans.
- Organiser au moins 1 forum partenarial et 1 conférence grand public par an.

Coût annuel :

- 10 000 €
- Coût total : 50 000 € (hors temps agent PAT)

Calendrier :

Toute la durée du PAT

Financements possibles :

- Grand Annecy
- DRAAF

AXE 1 :

ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION D'UNE AGRICULTURE NOURRICIERE

N°2 Protéger les espaces agricoles par des outils réglementaires

Bénéficiaires : Agriculteurs ; Consommateurs

Typologie de l'action : Gestion durable / aménagement

Contexte

La consommation foncière annuelle moyenne du Grand Anecy est de 48 hectares par an (2010-2020). Une consommation qui s'effectue principalement sur les terres agricoles. Il en résulte une diminution de la SAU (surface Utile Agricole) et un morcellement des exploitations.

Périmètre géographique :
Grand Anecy

Objectif de l'action :

- Préserver le potentiel nourricier du territoire
- Préserver des espaces à vocation agricole ;
- Donner une visibilité aux exploitants et filières.

Descriptif des étapes :

- Dans le cadre du PLUi-HMB en cours d'élaboration, travailler avec les services pour inscrire des zones à protéger
- Définir l'outil le plus adapté en fonction de la zone (ZAP ; PAEN)
- Mobiliser les partenaires (Préfecture, communes, département, etc.)
- Engager les procédures pour créer les ZAP et/ou PAEN

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

Zonage de préservation défini,
choix des outils validé
procédures engagées

Objectifs :

Des zones de protection sont définies dans le cadre du PLUi-HMB

Coût :

Une personne pour suivre les procédures
Coût lié aux études et enquêtes publiques (environ 50 000€ pour une procédure)

Financements possibles :

FEADER (cf. nouvelle programmation 2023-2027)
Département si PAEN

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Grand Anecy

Partenaires opérationnels : Préfecture, département

Expertise à mobiliser :

Calendrier :

Calendrier lié à celui du PLUi-HMB

Dispositif long à mettre en place (plusieurs années)

N°3

Adapter le réglementation des zones agricoles indicées pour les bâtiments agricoles à vocation nourricière

Bénéficiaires : Agriculteurs

Typologie de l'action : Gestion durable / aménagement

Contexte

Certains documents d'urbanisme en cours ont des zones A indicées (paysage, proximité ou environnement) dans lesquelles aucune construction n'est autorisée. Cette réglementation permet la préservation paysagère ou environnementale de ces zones mais peut empêcher l'installation de productions nourricières diversifiées.

Périmètre géographique :
Grand Annecy

Objectif de l'action :

Être attentif à la localisation et la réglementation de ces zones pour permettre le développement agricole sans atteinte au paysage ou à l'environnement ;
Avoir des règles cohérentes sur l'ensemble du territoire ;
Enlever des obstacles à l'installation là où c'est possible

Descriptif des étapes :

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-HMB et d'un travail à mener avec les services :

- Définition des zonages
- Rédaction des règlements

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

- Finalisation du règlement
- Une application permettant plus d'installation

Objectifs chiffrés à 2 ans :

Travail sur le règlement du PLUi engagé

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Grand Annecy

Partenaires opérationnels : communes

Expertise à mobiliser : Agriculteurs

Coût :

Temps agent pour le suivi

Financements possibles :

Calendrier :

Calendrier du PLUi-HMB – fin 2025

N°4 Disposer d'un inventaire des parcelles agricoles en propriétés publiques

Bénéficiaires : Agriculteurs ; Collectivité

Typologie de l'action : Collecte de données / Expertise

Contexte

Avec la fusion des intercommunalités et communes en 2017, les propriétés publiques sont mal connues. Cependant elles existent et leur bonne gestion peut être un levier pour la diversification dans un contexte de tensions importantes.

Périmètre géographique :
Grand Anancy

Objectif de l'action :

- Avoir une vision exhaustive des propriétés agricoles du Grand Anancy ;
- Connaître les agriculteurs qui exploitent ces terrains.
- Mettre à jour, si besoin, les baux ou conventions d'occupation des propriétés.

Descriptif des étapes :

- Extraire les données de propriétés publiques depuis les outils à disposition pour avoir une première liste
- Faire un tri entre les propriétés agricoles ou bâties et vérifier sur le terrain (parcelles non bâties, tènements...)
- Connaître les agriculteurs en place
- Mise à jour des baux

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

- Constitution de la liste
- Mise à jour : listes, conventions, baux
- Nombre de baux signés et mis à jour

Objectifs chiffrés :

Toutes les communes sont sensibilisées à la nécessité de cet inventaire.
chaque année, au moins 2 communes se lancent dans cette démarche d'inventaire.

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Grand Anancy et communes volontaires

Partenaires opérationnels : SAFER, CASMB

Expertise à mobiliser : animation foncière

Coût total :

Selon nombre de communes engagées

Financements possibles :

- Grand Anancy
- Communes

Calendrier :

Démarrage 2023

N°5

Améliorer la structure foncière des exploitations par des échanges de parcelles entre agriculteurs

Bénéficiaires : Agriculteurs ; Collectivités ; Consommateurs (*pour aspect diminution des trajets agricoles*)

Typologie de l'action : Dialogue / Animation ; Gestion durable / Aménagements

Contexte

- Tension foncière très élevée. Urbanisation qui impacte les structures agricoles
- Exploitations agricoles morcelées souvent des suites d'attribution manquant de vision collective et donc de concertation et de cohérence. Parcelles exploitées éloignées entre elles et éloignées du siège d'exploitation
- Nombreux départs à la retraite à venir à court terme ; opportunités de réorganisation foncière, à condition d'anticiper les départs

Périmètre géographique :

Sous-territoires du Grand Anancy : une région naturelle ou un bassin agricole. A définir avec l'ensemble des partenaires agricoles et collectivités

Objectif de l'action :

- Atténuer l'impact environnemental de l'activité agricole en facilitant la restructuration des exploitations, tout en limitant les déplacements des agriculteurs
- Améliorer l'efficacité et la gestion des exploitations pour faciliter la production
- Maintenir le tissu agricole actuel en termes d'exploitations et de travailleurs agricoles

Descriptif des étapes pour un sous secteur

- 1- Définition de la gouvernance auprès des sponsors/acteurs et des budgets
 - 2- Etude diagnostic : identification d'un besoin de restructuration
 - 3- Concertation entre propriétaires et agriculteurs par l'animation
 - 4- Esquisse potentielle des échanges
 - 5- Présentation et médiation entre les parties (étape potentiellement très longue pour obtenir l'adhésion de tous les acteurs locaux)
 - 6- Contractualisation des échanges
- Des structures de gestion collectives (GFA, AFA..) pourraient être proposées en fonction du contexte local

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action : (Ex : Laudon)



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

- Nombre de secteurs identifiés comme prioritaires/volontaires
- Nombre de démarches lancées
- Nombre de concertations / diagnostics réalisés
- Nombre d'hectares échangés et nombre d'exploitations ayant échangé

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : Chambre d'agriculture

Partenaires opérationnels : SAFER, Coopératives, Grand Anancy, Communes

Expertise à mobiliser : Groupements agricoles, SAFER, Associations propriétaires, Porteurs de projets, ADDEAR, ADABIO

Objectifs chiffrés à 2 ans :

Au moins un secteur identifié et démarche lancée

Coût : environ 100 000 € par territoire

(Livable diagnostic + animation sur 3 ans)

Coût très variable selon grandeur du territoire, nombre d'exploitants et propriétaires, etc. A minima 30-40 jours.

Financements possibles :

- Département
- FEADER

Calendrier :

Exemple sur la vallée du Laudon : 3 ans

N° 6 **Etudier la mise en place de dispositifs de gestion collective du foncier**
Exemples : associations foncières agricoles (AFA), GFA...

Bénéficiaires : Agriculteurs ; Propriétaires fonciers ; Collectivités

Typologie de l'action : Dialogue / Animation ; Gestion durable / Aménagements

Contexte

- Pression urbaine très importante ; la préservation et gestion des terres agricoles est une nécessité pour la pérennité des exploitations
- Appréhender de façon collective le maintien des espaces de production et les structures économiques qui leur sont liés
- Exploitations agricoles morcelées souvent des suites de réattributions non cohérentes et concertées
- Mise en place d'un CLIF permettant d'identifier les secteurs d'intervention prioritaires

Périmètre géographique :

A définir en s'appuyant sur le CLIF (fiche 1.3.1.1) ET SUR ACTION 1.1.2.2

Objectif de l'action :

- Identifier de manière concertée les secteurs à enjeux sur le territoire et voir quels outils fonciers seraient les plus adaptées en fonction des problématiques rencontrées (quelles attentes du ou des exploitants du secteur ? des propriétaires ?)
- Sensibiliser les différents acteurs concernés et « juger » de la volonté locale (indispensable aussi bien du côté agricole que politique) à porter cette réflexion
- Mettre en place des outils nécessaires sur le territoire.

Descriptif des étapes :

Première partie : identifier les secteurs à enjeux

- Rencontre de personnes ressources sur le territoire (agriculteurs / élus), échanges avec les groupes de développement agricole, échanges avec le COPIL du CLIF
- Identification des problématiques en fonction des secteurs : déprise agricole, pression foncière, morcellement foncier, problèmes d'accès, d'eau, autres...
- Sensibilisation des propriétaires, exploitants, collectivités etc... dans l'objectif de faire émerger les besoins du territoire et les solutions pouvant être proposées . Exemple de besoins : structurer la gestion du foncier, renforcer une exploitation en place, installer une nouvelle production, protéger les terres agricoles etc...
- Evaluer le potentiel agricole/agronomique des terres concernées

Deuxième partie : identifier le ou les outils cohérents pour répondre aux besoins

- Etude des différents outils pouvant être mobilisés, recherche d'expériences sur d'autres territoires où ils ont été mis en œuvre
- Sensibilisation des propriétaires, exploitants, collectivités etc... aux solutions proposées et étudier leur faisabilité sur le périmètre concerné
- Identifier des « leaders » pour vulgariser les solutions auprès des autres personnes.
- Les AFA/AFP/GFA sont des outils de gestion du foncier présentant de nombreuses similitudes. Il est cependant important d'utiliser la bonne formule afin de répondre aux différentes attentes. Une AFA permet de limiter l'enfrichement des espaces intermédiaires (ex : coteaux) grâce à la mise en place d'un conseil syndical et maintient la valeur agricole de certains terrains. Une AFP va permettre la mise en valeur des alpages en particulier grâce à différents financements notamment européens (projet d'irrigation, de réouverture etc..). Un GFA permet de garder la main sur du foncier agricole quand celui-ci appartient à différents propriétaires (Il repose sur des parts sociales et demande alors un investissement financier).

N°6 suite

Etudier la mise en place de dispositifs de gestion collective du foncier Exemples : associations foncières agricoles (AFA), GFA...

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

- Nombre de démarches lancées
- Nombre d'agriculteurs potentiellement concernés
- Nombre d'hectares pouvant rentrer dans la démarche

Objectifs chiffrés à 2 ans :

Identifier 2 ou 3 secteurs sur le Grand Anancy et lancer la démarche pour cerner la faisabilité

Coût :

- Temps de prospection (groupe d'agriculteurs, personnes ressource, propriétaires, veille d'expériences sur d'autres territoires, etc..).
- Etudes techniques agro fourrage afin d'évaluer le potentiel agricole des terres.
- Médiation et mise en œuvre de la structure.

Financements possibles :

- Grand Anancy
- Communes
- Département
- Région
- Europe (FEADER)

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : Chambre d'agriculture / SAFER / Collectivité ?

Partenaires opérationnels : Chambre d'agriculture, SAFER, communes, Terre de lien, Grand Anancy

Expertise à mobiliser :

Chambre d'agriculture, SEA74, expertise juridique...

Calendrier :

Phase longue de sensibilisation, prospection, médiation pour faire émerger une demande locale. Démarche potentiellement issue du CLIF, qui peut démarrer alors seulement après médiation.

N°7

Etablir un partenariat avec la SAFER pour mieux connaître et maîtriser le foncier agricole

Bénéficiaires : Agriculteurs

Typologie de l'action : Collecte de données / Expertise ; Partage / Dialogue / Animation

Contexte

Il existe une tension importante sur le foncier agricole due à l'urbanisation, la recherche d'espace pour les habitants (grands jardins) et les besoins des agriculteurs pour conforter les exploitations ou installer des porteurs de projet.

La SAFER a pour mission de contribuer à un aménagement durable de l'espace rural et à des outils comme le droit de préemption pour acheter et gérer des biens agricoles, forestiers et ruraux et des outils de veille qui assure la transparence du marché foncier rural

Périmètre géographique :

Grand Anancy

Objectif de l'action :

- Avoir une visibilité sur les ventes de fonciers agricoles
- Avoir une veille foncière
- Nouer un partenariat privilégié avec la SAFER pour d'éventuelles acquisitions ou échanges de parcelles

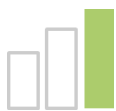
Descriptif des étapes :

Une convention cadre a été signée entre le Grand Anancy et la SAFER qui permet d'accéder à cette veille et de pouvoir intervenir le cas échéant. Ce partenariat permet de faire une veille foncière et de mieux connaître le marché Ceci peut permettre d'être réactif ou de saisir des opportunités notamment par une intervention rapide de la SAFER sur certains dossiers.

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

Meilleure connaissance du foncier
Meilleure compréhension par les élus
Nombre de propriétés maîtrisées par le Grand Anancy et les communes

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Grand Anancy

Partenaires opérationnels : SAFER

Expertise à mobiliser :

Objectifs chiffrés à 2 ans :

Faire un bilan de la veille foncière chaque année
Partager cette veille avec les communes
Des communes sensibilisées aux spécificités du foncier agricole

Coût :

400€ par an + temps agent (2h/semaine)

Calendrier :

Convention en cours jusqu' en 2026 – à reconduire ensuite

Financements possibles :

Grand Anancy

N°8 **Acquisition de foncier agricole (ex: projet d'Alby-sur-Chéran - installation d'une maraîchère)**

Bénéficiaires : Agriculteurs, Citoyens

Typologie de l'action : Gestion durable / Conservation / Aménagements

Contexte

Il existe une forte tension sur le foncier agricole. Les tènements en vente sont parfois achetés pour du loisir ou de l'agriculture non nourricière, contribuant à la diminution du potentiel nourricier du territoire.

Périmètre géographique :
Grand Anancy

Objectif de l'action :

Afin de conserver une vocation nourricière du foncier agricole, les collectivités (Agglomération ou communes) peuvent acquérir du foncier. L'objectif sera ensuite de permettre l'installation ou la confortation d'exploitation avec des productions en diversification.

Descriptif des étapes :

Veille sur le foncier agricole pour connaître les mutations à travers certains outils : partenariat SAFER, communes ou CLIF (cf. actions 1.1.2.4 et 1.3.1.1 du PAT).

Concertation avec les partenaires sur la pertinence de l'acquisition.

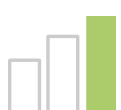
Lien étroit avec les communes concernées.

Exemple : projet en cours à Alby-sur-Chéran où le Grand Anancy a acheté, fin 2022, une parcelle qui sera mise à disposition d'un maraîcher.

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

Nombre d'hectares acquis
Nombre d'agriculteurs installés ou confortés
Type de diversification

Objectifs chiffrés à 2 ans :

3 parcelles acquises avec une installation ou confortation à la clé

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Pilote : Grand Anancy et communes

Partenaires opérationnels : SAFER, CASMB, ADABIO, ADDEAR

Expertise à mobiliser :

Coût :

En fonction de la parcelle avec ou sans bâti / 350 000€ inscrits au PPI du Grand Anancy

Calendrier :

Action qui a débuté et se mènera en fonction des opportunités

Financements possibles :

CTA conseil départemental
FEADER

N°9

Informer et former les exploitants et porteurs de projet à la diversification au sein des exploitations

Bénéficiaires : Agriculteurs

Typologie de l'action : Collecte de données / Expertise ; Partage d'expériences / dialogue / animation

Contexte

- De nombreuses productions en déficit par rapport à la demande du territoire (acteurs économique, restauration collective et habitants)
- Changements climatiques qui vont nécessiter des adaptations des exploitations dans leur fonctionnement actuel (cf. diagnostic PAT)

Périmètre géographique :

Grand Annecy

Objectif de l'action :

- Informer, former techniquement (production, rentabilité, valorisation, commercialisation) sur la diversification
- Sensibiliser les exploitants aux atouts et contraintes de la diversification

Descriptif des étapes :

EVALUATION
(Septembre 2023)

Identification des porteurs de projets par filières (année 2022-23)
Recueil des attentes des installés ou encore projet

CONCERTATION

- Organiser des temps d'échanges entre « référents de production = pairs » et porteurs de projet
- Mettre en place un canal de diffusion d'informations, d'échanges
- Valoriser l'image du maraichage, de l'arboriculture et de la filière viande

TRAVAUX

- Animer des journées thématiques / filières diversifiées basées sur la formation/conférence, visites et partage d'expériences
- Mise en place de tutorat entre agriculteurs pour « donner envie », rassurer, orienter, soutenir les porteurs de projets.
- Fresque pour l'agriculture/alimentation

EVALUATION
(Sept 2024)
Définition d'indicateurs de suivi

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

- Nombre de porteurs de projets installés en production fruits et légumes, viande
- Nombre de formations dispensées
- Nombre de projets pérennes à 3 ans

Objectifs chiffrés à 2 ans :

1 journée thématique par filières (maraichage, fruits, viande de volailles et porcs) sur les 2 ans

Coût :

20 000€ (4 journées thématiques à 5 000 €)

Financements possibles :

- Financements participatifs
- Fonds de formations

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis
Maître d'ouvrage pressenti : Grand Annecy
Partenaires opérationnels : CASMB, ADABIO, ADDEAR, Lycées agricoles
Expertise à mobiliser : Expert climat et carbone, conseillers spécialisés des filières, conseillers bio, conseiller installation, DDPP 74, MSA.

Calendrier :
2 ans

N°10 Créer des outils pour soutenir les productions : un espace-test agricole

Bénéficiaires : Agriculteurs ; Consommateurs ; Restauration collective ; Acteurs économiques

Typologie de l'action : Création d'outils

Contexte

Situation du territoire : un enjeu de diversification du tissu agricole et de renouvellement des fermes.

Des systèmes maraîchers souvent fragiles (petites unités, sous-équipement...).

Une offre alimentaire restreinte par rapport au potentiel de débouchés.

Forte pression foncière.

Situation des porteurs de projet : en nombre croissant, souvent non issus du monde agricole. Sollicitent les collectivités et les partenaires (CASMB, ADDEAR...) notamment pour trouver du foncier. Les projets présentés ont des niveaux de maturité très divers.

Périmètre géographique :
Grand Annecy

Objectif de l'action :

Contribuer au développement du système alimentaire local et durable

Participer au renouvellement du tissu agricole du territoire

Participer à la diversification des pratiques et des métiers agricoles

Autonomiser le porteur de projet dans la gestion d'une exploitation

Poser les conditions de l'émergence d'une filière maraîchage sur le territoire

Descriptif des étapes :

- Etude de faisabilité pour définir les conditions de réalisation de l'espace-test : réalisée
- Etude de faisabilité technique liée au foncier prévu pour le projet
- Investissements : bâtiment, viabilisation du foncier
- Conventonnement entre les partenaires pour le fonctionnement de l'espace-test

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

Réalisation de l'équipement
 Nombre de porteurs de projet suivis puis installés

Objectifs chiffrés à 2 ans :

L'équipement est créé
 1 ou 2 porteurs de projet sont accompagnés

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Grand Annecy

Partenaires opérationnels : ADDEAR, CASMB, ADABIO

Expertise à mobiliser :

Coût :

350 000€ investissement
 50 000€ fonctionnement par an

Financements possibles :

À l'étude

Calendrier :

1^{ère} phase de l'étude de faisabilité réalisée

18 mois dès que l'emplacement est trouvé

N°11 Créer des outils pour soutenir les productions : une SCIC maraîchère

Bénéficiaires : Agriculteurs, acteurs économiques de la filière légume, restauration collective, consommateurs

Typologie de l'action : Dialogue et Animation ; Aménagement et suivi technique ; Gouvernance et gestion

Contexte

La production en légumes sur le territoire est loin de répondre aux besoins locaux, que ce soit pour la restauration collective ou pour les particuliers. Les installations en maraîchage existent mais ne sont pas toujours pérennes. Il n'y a pas de structuration collective pour produire, transformer ou vendre (logistique, stockage).

Périmètre géographique :

Grand Anancy
Haute-Savoie

Objectif de l'action :

Répondre au développement des « petites structures diversifiées » en concourant à l'installation pérenne de maraîchers en favorisant l'accès à un foncier de qualité, en aménageant ce foncier pour que le producteur ait un outil performant et en mettant en place un accompagnement technique pendant les premières années.

Descriptif des étapes :

- 1 – Mobiliser des partenaires et partenaires financiers pour créer et capitaliser une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif)
- 2 – Identifier des opportunités foncières via l'activation de différents leviers (CLIF, SAFER, communes...)
- 3 – Mettre en place l'aménagement des terrains (bâtiment de stockage, irrigation, serres)
- 4 – Communiquer auprès des porteurs de projet en maraîchage - leur proposer un plan de formation adapté à chacun (gestion, production, commercialisation, organisation du travail), un appui technique ainsi qu'un cadre collectif afin d'apprendre à travailler en réseau et en coopération
- 5 – Sélectionner un porteur de projet pour chacune des opportunités foncières transformées
- 6 - Proposer un suivi des producteurs au-delà de leur installation, par l'accompagnement technique en matière de production, de commercialisation et de gestion notamment - Assurer l'intégration dans les réseaux déjà en place
- 7 - Mettre en place une communication active sur la démarche et les opérations menées afin de mobiliser de nouveaux partenaires, et faire émerger de nouveaux porteurs de projet et opportunités foncières
- 8 - Animer les instances de gouvernance de la structure, et faire le lien avec la filière et les différents partenaires investisseurs et prospects

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

Nombre de fermes aménagées
Nombre de porteurs de projet installés via le dispositif

Objectifs chiffrés à 3 ans :

5 fermes aménagées
4 maraîchers installés

Coût :

Capitalisation initiale de la SCIC par le Grand Anancy : 100 000 euros (50 ct/ hab)
Capitalisation totale de la structure par l'ensemble des partenaires : 300 000-400 000 euros
Coût d'une ferme : 200 000 euros – financé par des subventions et emprunt bancaire. Remboursé sur 20 ans par l'exploitant via une cotisation mensuelle.

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Pilote : Chambre d'agriculture

Partenaires opérationnels : Groupe Ceinture Verte, ADABIO

Acteurs à mobiliser : collectivités voisines en Haute-Savoie, Conseil Départemental, lycée agricole, Espace Test Agricole, autres acteurs de la filière légumes

Calendrier : 1-2- 3 : 2eme semestre 2023

4-5 : Septembre 2023-Mars 2024

6-8 : à partir de mars 2024

N°12

Créer des outils pour soutenir les productions : un atelier chantier d'insertion (ACI) maraîchage

Bénéficiaires : Publics en hébergement d'urgence ; Publics en espace temporaire d'insertion

Typologie de l'action : Partage / Dialogue / Animation ; Gestion durable / Conservation / Aménagements

Contexte

Un projet de mandat basé sur 4 piliers : justice sociale, transition écologique, économie locale, développement durable Ce projet structurant consiste à créer une nouvelle structure par l'insertion économique sur le bassin annecien adossée à une offre maraîchère biologique, répondre à un public éloigné de l'emploi qui n'accède plus aux ACI de par leur problématiques multiples.

Périmètre géographique :
Bassin annecien

Objectif de l'action :

- Renforcer l'insertion des personnes très éloignées de l'emploi
- Créer plusieurs activités parallèles (ex : travail au champ mais aussi commercialisation)
- Développer l'agriculture urbaine
- Créer des îlots de fraîcheur
- Promouvoir une alimentation saine locale et biologique

Descriptif des étapes :

- Etude d'opportunité confirmant l'intérêt de créer un ACI maraîchage à Annecy : réalisée
- Etude de faisabilité sur 2 terrains communaux repérés (2022-2023) : en cours de réalisation
- Obstacle lié au statut juridique des terrains (propriété, exploitation, topologie), recrutement des salariés*

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

- Étude faisabilité réalisée
- 1 terrain sélectionné
- Nombre recrutements
- Sortie emploi

Objectifs chiffrés à 2 ans :

- Commercialisation de légumes sous forme de paniers
- A définir : nombre de paniers et de personnes en insertion, surfaces exploitées...

Coût :

En cours de chiffrage

Financements possibles :

- Vente de la production
- Aides publiques
- Bénévolat

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

- Maître d'ouvrage :** Ville d'Annecy
- Partenaires opérationnels :** Etat, Département, Pôle emploi, Mission locale jeune, SIAE, Grand Anancy
- Expertise à mobiliser :** Cabinet d'étude SOLVIA, Service public de l'emploi, Chambre d'agriculture, les producteurs locaux

Calendrier :

Etude de faisabilité et de mise en œuvre (volets socioprofessionnel, technique, commercial, portage juridique, économique et financier)

N°13

Partager et prioriser l'usage de l'eau pour s'adapter aux aléas climatiques

Bénéficiaires : Agriculteurs

Typologie de l'action : Diagnostic eau, Dialogue / Animation, Investissements

Contexte

- Le dérèglement climatique entraîne des épisodes de sécheresse plus fréquents et plus durs
- Ces épisodes entraîneront des situations de stress hydrique, restrictions des usages de l'eau, tensions sur le partage de la ressource en eau

Périmètre géographique :

Grand Anancy

Objectif de l'action :

- Préserver les ressources en eau
- Sensibiliser aux enjeux de la ressource en eau
- Veiller à la bonne répartition des usages de l'eau

Descriptif des étapes :

- Action à construire dans le cadre de l'objectif 25 du projet de territoire, les assises de l'eau et avec les services du Grand Anancy
- Une première phase diagnostic des usages notamment agricoles sera nécessaire
- Un rapprochement avec les services de l'eau est en cours

Evaluation intermédiaire tous les ans

CONCERTATION

- Ensemble du monde agricole, OPA
- Gestionnaires de la ressources en eau
- Conseil départemental 74
- Consommateurs, consommateurs
- Elus dédiés à l'agriculture sur une durée d'au moins 6 mois

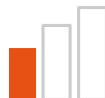
ETUDE

- Quantifier l'utilisation de l'eau pour différents usages
- Etat des lieux des installations, outils, moyens disponibles, équipements dans les exploitations
- Identifier l'eau disponible pour l'agriculture

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

Diagnostic des usages réalisé
 Nombre d'agriculteurs sensibilisés

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : Grand Anancy / syndicat gemapien

Partenaires opérationnels : SILA, CASMB, Grand Anancy

Expertise à mobiliser : Hydrologues

Objectifs chiffrés à 2 ans :

Stabilisation voire diminution de la consommation d'eau des agriculteurs

Calendrier :

Action à long terme

Coût :

À définir

Financements possibles :

Agence de l'Eau

N°14

Améliorer la résilience des exploitations, en développant notamment l'agro-écologie

Bénéficiaires : Agriculteurs

Typologie de l'action : Gouvernance ; Sensibiliser / Animer

Contexte

Dérèglement climatique : nécessité d'adaptation des exploitations et de leur pratiques.

Des exploitants en majorité conscients de la nécessité d'adaptation et qui font des tests

Périmètre géographique :

Grand Annecy

Objectif de l'action :

- Sensibiliser et aider à la mise en place de projets agro-écologiques
- Expérimenter des pratiques concrètes d'agro-écologie (agro-foresterie, rotation de certaines terres, agriculture biologique...) puis les dupliquer
- Soutenir les agriculteurs dans leur transition vers une exploitation plus résiliente.

Descriptif des étapes :

- Sensibiliser aux méthodes d'agro-écologie (ex : rencontres bout de champs)
- L'opération marathon de la biodiversité portée par la direction de l'action environnementale pourra être un support de sensibilisation et de mobilisation des agriculteurs. Opération visant à restaurer ou créer des réseaux de bocage à l'échelle d'un territoire sur la trame turquoise (interface entre la trame verte et la trame bleue comme les ripisylves).
- Recherche et mobilisation de financements et outils d'adaptation (intercultures, agro-foresterie, agriculture bio...)
- Soutien des agriculteurs dans les investissements nécessaires à l'adaptation

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

- Nombre de structures porteuses de la démarche
- Nombre de producteurs engagés

Objectifs chiffrés à 2 ans :

- Lancement de pratiques simples sur le territoire
- Premiers retours d'expériences
- 10 exploitations engagées

Coût :

- Environ 20 000€ par exploitation
- 10 000€ pour actions d'informations et sensibilisation
- Marathon de la biodiversité non chiffré

Financements possibles :

ADEME
FEADER
Agence de l'Eau
Département

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : Chambre d'agriculture, ADABIO, Grand Annecy

Partenaires opérationnels : CASMB, Grand Annecy, GIEE

Expertise à mobiliser : Spécialistes type animateur en agro-écologie- prioriterre, ferme d'avenir...

Calendrier :

- Information peut débuter rapidement
- Investissement nécessite la recherche de financements en amont
- Durée du projet : plusieurs années

N°15

Mettre en place un comité local installation foncier (CLIF)

Bénéficiaires : Agriculteurs ; Collectivités ; Structures économiques agricoles (ex : coopératives)

Typologie de l'action : Partage / Dialogue / Animation

Contexte

279 exploitations réparties sur 16 000 ha de surface agricole utile (SAU). Age moyen de 49 ans. 161 agriculteurs ont plus de 55 ans. La préparation à la transmission est un moment de questionnement qu'il faut accompagner.

Réalisation en 2022 d'une étude sur les cédants, en lien avec le lancement du CLIF, montrant l'importance de sensibiliser largement les agriculteurs à la transmission de leurs exploitations.

Des situations individuelles qui peuvent évoluer très rapidement, nécessitant d'avoir une veille collective sur le territoire.

Périmètre géographique :
Grand Annecy

Objectif de l'action :

- Avoir une veille territoriale et partager les enjeux agricoles au travers d'une instance partenariale (professionnels agricoles, SAFER, collectivités, structures agricoles...)
- Anticiper le devenir des exploitations qui arrêtent et étudier la reprise des exploitations en place
- Maintenir la filière laitière ; filière d'excellence, rémunératrice et qui façonne et entretient les paysages , à travers l'installation ou la confortation des exploitations en place
- Diversifier en productions nourricières et notamment les productions déficitaires : légumes, volaille, porc, fruits, tout en veillant à ne pas déstabiliser le marché

Descriptif des étapes :

- Installation d'un Comité de pilotage constitué d'élus et de représentants des structures agricoles : CASMB, ADDEAR, ADABIO, syndicats, coopératives, CUMA : réalisé.
- Etat des lieux des exploitants de 55 ans et plus (projet de transmission, production...) : réalisé.
- Mise en place d'une concertation locale sur un secteur d'intervention prioritaire en fonction des résultats de l'étude, de l'actualité et de la demande locale
- Médiation pour favoriser l'installation, la confortation d'exploitation, et éventuellement la diversification des productions
- Amener une réflexion collective sur l'utilisation du foncier et la restructuration foncière : réflexion sur les échanges parcellaires, contractualisation

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

- Nombre de commissions locales mises en place
- Cahier des charges avec les grandes orientations partagées
- Nombre d'agriculteurs rencontrés dans un cadre de transmission
- Nombre de porteurs de projet accompagnés, dont installés

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Grand Annecy

Partenaires opérationnels : CASMB

Expertise à mobiliser : les partenaires agricoles, les agriculteurs avec un projet de cession

Objectifs chiffrés à 2 ans :

1 médiation réussie

Objectif à 5 ans :

2 à 3 médiations réussies

Coût :

144 000€ sur 4 ans

Calendrier :

Marché de 3 ans renouvelable 1 an

Financements possibles :

Grand Annecy

N°16

Repenser la coopération entre les acteurs pour des formations adaptées au territoire

Bénéficiaires : Etablissements scolaires, élèves, agriculteurs

Typologie de l'action : Partage, dialogue, animation

Contexte

Perte de connaissance et de culture de l'agriculture dans la société
Des formations pas toujours adaptées aux besoins des porteurs de projet
De moins en moins d'adultes se tournent vers les métiers de l'agriculture.

Cibles : collégiens, lycéens au moment de l'orientation ; établissements ; agriculteurs

Périmètre géographique :

Grand Annecy

Objectif de l'action :

Apporter des connaissances et des notions d'agriculture sur le territoire afin de sensibiliser aux pratiques du métier agricole et favoriser sa pérennisation

Adapter les formations aux attentes des porteurs de projet

Augmenter les installations de jeunes agriculteurs.

Descriptif des étapes :

Prendre contact avec les centres de formation, détailler les formations dispensées, partager les diagnostics du territoire

Développer les interventions des agriculteurs dans les collèges et lycées (cibler quelques établissements test)

Concerter les acteurs concernés : Académie, Département, Région.

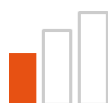
Développer les liens entre les formations et les agriculteurs pour développer les stages au sein des exploitations du territoire

Impact attendu sur l'objectif :



Long terme

Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

Nombre d'établissements ayant accueilli une intervention

Nombre de stage

Evolution des formations

Objectifs chiffrés à 2 ans :

Tous les établissements du Grand Annecy et des territoires voisins sont informés de la démarche

Objectif à 5 ans : mise en place

d'interventions dans 1 établissement

Coût :

Achat d'outils pédagogiques

Indemnisation des intervenants

Indemnisation des déplacements

Financements possibles :

Organismes agricoles

Collectivités

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage à définir : Grand Annecy, établissements de formation ?

Partenaires opérationnels : établissements : centre élevage, ISETA, MFR Groisy ; profession agricole

Expertise à mobiliser :

Calendrier :

- 2 ans : bilan des établissements tests – évaluer les axes de progrès / Partage de bonnes pratiques
- Projet validé et déploiement

AXE 2 :

**ALLER VERS UNE
RESTAURATION
COLLECTIVE PLUS ENGAGÉE
SUR LE LOCAL ET LA
QUALITÉ**

N°17

Développer des actions pédagogiques à destination des scolaires des écoles primaires en valorisant les produits locaux

Bénéficiaires : élèves et personnels des groupes scolaires (primaires)

Typologie de l'action : Partage / Dialogue / Animation

Contexte

Sur le modèle des événements « 100% durable » que propose la Ville d'Annecy dans les écoles, il est souhaité de généraliser ce type d'événement à tout le Grand Annecy. L'idée est de proposer, sur une journée, des ateliers autour de l'alimentation, à tout un groupe scolaire ; en impliquant la collectivité, l'équipe pédagogique et les acteurs locaux.

Périmètre géographique :
Ecoles du Grand Annecy

Objectif de l'action :

Sensibiliser les enfants des écoles à l'alimentation durable : locale, biologique, faite maison.

Ainsi, il est proposé, au cours d'une journée, aux enfants d'une école de faire du pain, de la farine, du beurre, etc. sur des ateliers encadrés par des professionnels ou des bénévoles.

Ces denrées peuvent être dégustées au cours d'un goûter, auquel les parents d'élèves sont conviés.

Descriptif des étapes :

Identifier un porteur de projet qui va coordonner l'action ;

Identifier les partenaires potentiels de l'action (structures publiques ou privées ; associations du territoire concernées ; écoles, etc.) ;

Co-construire l'événement avec l'équipe pédagogique de l'école concernée (étape indispensable qui permet de « s'assurer » que l'événement ne reste pas lettre morte une fois réalisé) ;

Recherche de financements (éventuelles prestations de professionnels ; denrées matérielles ; repas du midi, etc.) ;

Planification de l'événement (sur le fond et la forme) en accord avec toutes les parties prenantes ;

Communication autour de l'événement.

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

- Nombre d'actions ayant lieu chaque année
- Nombre d'enfants ayant bénéficié de ces actions
- Nombre de producteurs locaux ayant participé
- Nombre d'écoles/communes touchées

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Communes / écoles volontaires

Partenaires opérationnels : Communes / écoles / associations ou structures impliquées dans la thématique / producteurs locaux

Expertise à mobiliser : Associations ou structures compétentes (exemple : Terre d'Union, France Nature Environnement, Fournil des Eparis, etc.)

Objectifs chiffrés à 2 ans :

2 ou 3 évènements réalisés

Objectif à 5 ans :

1 évènement par an à Annecy

1 évènement par an en territoire rural

Coût :

Coût financier : entre 700 et 1000 € par action, selon les partenaires impliqués (à rémunérer ou non)

Coût humain : potentiellement entre 25 et 30 personnes mobilisées

Financements possibles :

Grand Annecy, communes

Calendrier :

Toute la durée du PAT

N°18 **Améliorer l'interconnaissance entre les acteurs, de la production à la restauration collective**

Bénéficiaires : Agriculteurs / Etablissements de restauration collective et leurs fournisseurs

Typologie de l'action : Partage / Animation

Contexte

Les acteurs partagent le constat d'un manque de connaissance des métiers, de la production à la restauration collective. Les conséquences de cette méconnaissance sont des cahiers des charges non adaptés aux productions locales (aspect, calibrage), des conditions de mise en œuvre (livraison, conditionnement) inadaptées aux contraintes des opérateurs.

Périmètre géographique :

Grand Annecy pour la restauration collective.
2 Savoie pour les fournisseurs

Objectif de l'action :

Par l'interconnaissance et le dialogue entre fournisseurs et donneurs d'ordre, faire évoluer les cahiers des charges définissant les produits et les conditions de mise en œuvre, mais aussi faire évoluer dans la mesure de ses capacités l'offre locale aux besoins de la restauration collective. La compréhension des contraintes mutuelles permet de faire évoluer les acteurs dans le même sens.

Descriptif des étapes :

- 1/ Identifier les différents acteurs à partir des travaux existants et en mobilisant les têtes de réseau, échange avec quelques acteurs pressentis pour qualifier leur besoin (thématiques, format, etc.)
 - 2/ Concevoir et planifier le 1^{er} temps de rencontre : format, moyens de communication adaptés, déroulé, rétroplanning, s'inspirer d'évènements existants sur d'autres territoires
 - 3/ Organiser ce 1^{er} temps de rencontre – type forum interprofessionnel (*voir speed business meeting de Grand Lac*) – Il peut être prévu des interventions/témoignages autour d'acteurs ayant réussi une collaboration, des temps de rencontre b to b, des tables rondes sur des sujets spécifiques (adaptation des cahiers des charges à l'offre locale, filière viande, etc.)
- Des rencontres thématiques avec visites sur site (chez un fournisseur ou un producteur de repas) sont des évènements plus légers à organiser et restreints dans leur format et très efficace en termes d'interconnaissance.
- 4/ Evaluer à l'issue du forum : via un questionnaire, évaluer le niveau de satisfaction des participants et leur volonté de poursuivre ce type de rencontre, évaluer le format, la durée, la fréquence idéale de rencontre, pour ajuster l'organisation de ces temps d'échange

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

- Nombre de rencontres organisées
- Nombre de fournisseurs et d'établissements présents aux rencontres

Objectifs à 2 ans :

Les étapes 1 à 3 ont été réalisées.

Objectif à 5 ans :

hausse de la part d'achats locaux dans les établissements engagés

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage pressenti : Grand Annecy

Partenaires opérationnels : Chambre d'Agriculture, ADAbio, Département

Expertise à mobiliser : Connaissance des règles des marchés publics (ex : représentant cuisine centrale)

Coût :

- Moyens humains des maîtres d'ouvrage
- Budget 1 visite sur site hors animation : communication + temps convivial = 1 000 € environ
- Budget forum : très variable selon ambition : 1000 € pour un temps de rencontre simple – 5 à 10 000 € si stand, interventions extérieures, collation, etc.

Financements possibles : PNA

Calendrier :

- 1/ 2 mois
- 2/ 3 à 6 mois selon l'ambition de la rencontre
- 3/ fréquence à adapter selon le type de rencontre : 1 fois par an pour un forum, 2-3 fois dans l'année pour les visites sur site

N°19 **Accompagner les producteurs dans leurs réponses aux marchés publics et les sensibiliser**

Bénéficiaires : Agriculteurs

Typologie de l'action : Accompagnement / Formation

Contexte

Les procédures de réponse à appel d'offres pour accéder au marché de la restauration collective sont complexes et constituent un frein pour les agriculteurs. Certains abandonnent les démarches. Pour répondre aux sollicitations d'agriculteurs, la Chambre d'Agriculture propose un accompagnement individuel en prestation avec une personne formée au sein de la commission circuits courts. D'autres structures proposent des accompagnements similaires.

Périmètre géographique :

Grand Annecy

Objectifs de l'action :

Plusieurs niveaux sont envisageables, avec a minima un objectif de sensibilisation des agriculteurs à ce marché, puis un objectif d'accompagnement des agriculteurs dans la réponse. Un 3^{ème} objectif à moyen terme pourrait être envisagé : la mise en place d'une veille marchés publics pour le territoire, accessible à tous les agriculteurs, permettant de rendre visible le marché de manière transparente.

Descriptif des étapes :

- 1/ Identifier l'ensemble des dispositifs d'accompagnement existants
- 2/ Avec l'appui des partenaires techniques, identifier un pool d'agriculteurs volontaires intéressés par le marché de la restauration collective sur le territoire de l'agglomération
- 3/ Organiser une ou plusieurs réunions de sensibilisation sur le marché.
Préalable impératif à ces réunions : rendre visible la demande de la restauration collective du territoire (types de produits recherchés, formes d'appels d'offres envisagés, allotissement, etc.). Pour ce faire une étude préalable de la demande est nécessaire (voir fiche action n°22) afin de présenter les besoins de la restauration collective et d'amorcer les échanges sur les capacités de l'offre à y répondre
- 4/ Financer des formations individuelles ou collectives auprès des agriculteurs ciblés.
- 5/ A moyen terme, mise en place d'un outil de veille marché sur le territoire, accessibles aux agriculteurs et fournisseurs locaux, pour rendre visible de manière transparente la demande et faciliter l'accès.

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

- Nombre d'accompagnements réalisés
- Nombre d'agriculteurs nouvellement engagés avec la restauration collective
- Mise en place outil de veille

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Grand Annecy

Partenaires opérationnels : Communes, ADAbio, Chambre d'agriculture

Expertise à mobiliser : autres intervenants sur les marchés publics

Calendrier :

Préalable indispensable : connaissance de la demande du territoire

1 et 2/ 2 mois

3/ 2 à 3 mois (puis au long cours)

4/ au long cours selon les besoins

Objectifs chiffrés à 2 ans :

Les étapes 1 à 3 sont réalisées

Coût :

- Coût formation individuelle : 580 €/jour pour un agriculteur
- Coût formation collective : 1050 € / jour + 450 € frais pédagogiques
- Coût réunion d'information : 350 € / 2 h

Financements possibles : Vivéa (36 € de reste à charge pour l'agriculteur)

N°20

Accompagner les producteurs pour développer une offre à destination de la restauration collective

Bénéficiaires : Agriculteurs ; Etablissement de restauration collective

Typologie de l'action : Accompagnement / Formation

Contexte

L'offre du territoire – et au-delà – est incomplète et insuffisante pour répondre aux besoins de la restauration collective. Il y a besoin de développer cette offre, tout en sécurisant pour les agriculteurs ce nouveau débouché (sensibilisation à la saisonnalité du débouché vs. saisonnalité des produits).

La diversification de la production n'est pas pertinente pour toutes les spécialisations. Il est plutôt nécessaire d'envisager l'installation de spécialistes que de chercher la diversification sur des structures existantes mais dont le modèle n'est pas adapté.

Périmètre géographique :
Grand Anecy

Objectif de l'action :

Développer l'offre disponible pour la restauration collective, dans des conditions pérennes et sécurisées pour les agriculteurs (débouchés complémentaires, etc.)

Descriptif des étapes :

1/ Au préalable de cette action, la connaissance des besoins de la restauration collective, l'accompagnement des communes (n° 22) et l'identification des agriculteurs intéressés pour se diversifier ou développer un débouché vers la restauration collective (n°19). Ces études préalables doivent aboutir à l'identification des besoins de la restauration collective, l'adéquation avec l'offre locale ou non et les modalités de développement de cette offre auprès des agriculteurs existants. L'engagement des acheteurs est indispensable pour convaincre et mobiliser les producteurs.

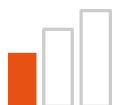
2/ En parallèle, l'interconnaissance entre les fournisseurs et la restauration collective (n° 18) est une étape indispensable pour travailler sur l'adéquation entre l'offre et la demande.

3 / Accompagner les agriculteurs dans leur diversification en s'appuyant sur l'expertise des partenaires techniques

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

- Calendrier des besoins d'approvisionnement
- Nombre d'agriculteurs accompagnés pour développer leur offre

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Grand Anecy comme coordinateur global de la démarche

Partenaires opérationnels : prestataires SRC, acheteurs RC

Expertise à mobiliser : ADABIO et Chambre d'agriculture pour la mobilisation des agriculteurs et leur accompagnement technique

Calendrier :

Action au long cours demandant une étude préalable pour identifier les forces et capacités en présence (durée environ 1 an ½)

Objectifs chiffrés à 2 ans :

La part de local dans la restauration collective a augmenté

Coût :

25 000€ pour lancer la dynamique
Accompagnement technique : modalités à envisager selon les besoins avec les prestataires

Financements possibles : à définir

N°21

Valoriser les maillons existants entre producteurs et restauration collective et en étudier les manques et besoins

Bénéficiaires : Etablissements de restauration collective et leurs fournisseurs

Typologie de l'action : Collecte de données / Expertise

Contexte

Le diagnostic du PAT a permis d'identifier un certain nombre de structures travaillant ou en capacité à travailler avec la restauration collective pour un approvisionnement en produits locaux (ex : Lez Saisons, La Bio d'ici, etc.).

D'autres projets ou initiatives peuvent exister ou être en projet auprès d'acteurs des filières agro-alimentaires en Haute-Savoie (*réflexions : Saveurs de Nos Montagnes, Abattoir de proximité 74, regroupement l'offre locale en produits conventionnel, structuration logistique en Savoie avec test en cours sur les Bauges*)

Périmètre géographique :

Haute-Savoie

Objectif de l'action :

- Dresser un état des lieux exhaustif des fournisseurs (actuels ou potentiels)
- Suivre les projets aux échelles supra-territoriales, s'impliquer/porter de nouveaux projets le cas échéant
- Communiquer sur l'existant auprès des établissements de restauration collective du territoire

Descriptif des étapes :

1/ Compléter l'état des lieux des outils existants entre producteurs et restauration collective sur la base du diagnostic existant. Il s'agit notamment d'identifier, les dispositifs en projet à l'échelle départementale (échange Chambre d'Agriculture, Conseil départemental de la Haute-Savoie), les stratégies des entreprises existantes vis-à-vis de la restauration collective (coopératives, transformateurs, etc.), et au final, l'offre disponible auprès de ces fournisseurs.

2/ Identifier les manques au regard des ambitions de la restauration collective du territoire (préalable, action n°22)

3/ Le cas échéant, mener des études d'opportunité / faisabilité pour le développement d'un nouvel outil ou contribuer à des études d'opportunité à une échelle supra-territoriale.

Ces travaux peuvent être réalisés en interne ou délégué à un prestataire extérieur.

4/ Communiquer auprès de la RC sur cet état des lieux : diffusion générale ou spécifique selon les ambitions identifiées

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

- Etat des lieux exhaustif et analyse des manques réalisés

Objectifs chiffrés à 2 ans :

- Etat des lieux réalisés

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Grand Annecy

Partenaires opérationnels : Bureau d'étude extérieur, Département

Expertise à mobiliser : Chambre d'agriculture, ADABIO, Instance départementale

Coût :

Etat des lieux de l'existant : 15 000€

Etudes d'opportunité : variable selon outils, à estimer après précision des besoins

Financements possibles :

Dispositifs départementaux, régionaux, DRAAF

Calendrier :

1/ Etat des lieux : 6 mois

2/ Analyse des manques : 2 mois après action n° 22

4/ Au fil de l'eau

N°22 **Accompagner les communes dans la connaissance et l'atteinte des objectifs de la loi EGalim**

Bénéficiaires : Etablissements de restauration collective communale

Typologie de l'action : Accompagnement / Formation

Contexte :

Sous l'impulsion de la loi EGalim, la restauration collective publique doit faire évoluer ses pratiques d'approvisionnement (50% de produits sous signe de qualité dont 20% bio minimum), son usage du plastique, introduire la diversification des sources de protéine, etc.

Les communes n'ont pas nécessairement les clefs pour prendre en main ces sujets, définir et mettre en œuvre une ambition au regard des freins qu'elles rencontrent (budget, équipement, disponibilité de l'offre, etc.). ADABIO et Chambre d'Agriculture proposent des accompagnements ciblés.

Périmètre géographique :
 Grand Annecy

Objectifs de l'action :

- Former les communes à la loi EGalim, ses enjeux et les possibilités offertes par le territoire
- Les accompagner dans la définition d'une ambition, d'un plan d'actions, de sa mise en œuvre (outils de suivi notamment, partage de bonnes pratiques entre établissement)

Descriptif des étapes :

- 1/ Organiser des réunions d'informations sur la loi EGalim, les outils disponibles, connaissance du territoire. A l'issue de cette 1^{ère} étape, suivre les communes participant ou non à ces présentations, les volontés d'aller plus loin, puis lancer des recherches de financement pour les phases suivantes.
- 2/ Auprès des communes sensibilisées, former les communes « *Comment je définis mon projet de restauration collective durable ?* » et « *Comment je le mets en œuvre ?* ».
- 3/ Accompagner individuellement les communes ayant un projet défini pour la mise en œuvre de leur plan d'actions. Un accompagnement plus spécifique sur les marchés publics peut être proposé (voir action n°23)
 Le partage de bonnes pratiques et la mise en réseau (voir action n°18) est souvent un élément complémentaire intéressant pour faire évoluer les pratiques. Le partage de bonnes pratiques peut être envisagé de différente manière : plateforme de discussion, animation d'un « club » restauration collective, etc. Cette étape est à préciser en fonction des souhaits des communes

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

- Nombre de communes sensibilisées
- Nombre de communes formées
- Nombre de communes avec 1 plan d'actions
- Nombre de communes accompagnées

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Grand Annecy

Partenaires opérationnels : ADABIO, Chambre d'Agriculture (conventionnement, interventions à préciser), communes

Expertise à mobiliser :

Objectifs chiffrés à 2 ans :

Toutes les communes informées
 50% des communes ont suivi une formation
 ¼ des communes ont un plan d'actions défini et respectent la loi EGalim

Calendrier :

- 1/ Réunions et bilan 1^{er} semestre 2023
 - 2/ 2^{ème} semestre 2023 – 1^{er} semestre 2024
 - 3/ 1^{er} semestre 2024 et au long cours
- 1^{ère} Evaluation fin 2024

Coût :

1000€ / réunion information,
 3000-4000€ / session de formation,
 2000-3000€ / Suivi, 25 000€ pour ¼ communes

Financements possibles : PNA

N°23 **Accompagner les communes dans la rédaction et le suivi de leurs marchés publics**

Bénéficiaires : Etablissements de restauration collective communale

Typologie de l'action : Accompagnement / Formation

Contexte

L'adaptation des marchés publics pour atteindre à la fois les exigences de la loi EGalim et les ambitions de la commune en matière d'approvisionnement local sont complexes. Par ailleurs, l'introduction des produits locaux et des produits « EGalim » sont variables d'un établissement à l'autre, avec une marge de progrès importante, conditionnée à l'ambition de ces établissements.

Il est possible de leur fournir des clefs pour accompagner cette ambition, selon qu'elles sont en gestion concédée (marchés publics pour une DSP) ou en gestion directe (ex: allotissement, critère pour favoriser l'approvisionnement en circuits courts, etc.)

Périmètre géographique :
Grand Annecy

Objectifs de l'action :

- Accompagner les communes sensibilisées pour la rédaction des marchés publics, quel que soit leur mode de gestion

Descriptif des étapes :

Cette action est une sous-étape de la fiche précédente (n° 2.1.3.1), sur la partie accompagnement des communes. Cet accompagnement peut cibler les communes ayant déjà défini leur ambition en matière d'approvisionnement (EGalim et produits locaux) et sur les sujets complémentaires d'EGalim (gaspillage alimentaire, diversification des sources de protéines, etc.).

Ces accompagnements individuels doivent permettre d'outiller les communes selon leur mode de gestion :

1/ gestion directe : aide à l'identification de la typologie de marché pour l'approvisionnement, aide à la rédaction des marchés et à l'allotissement en fonction de l'offre locale (1^{er} sourcing préalable nécessaire), outil pour suivre ses approvisionnements

2/ Gestion concédée : aide à la rédaction du cahier des charges de la DSP en tenant compte de l'offre locale, aide au choix du prestataire (grille d'analyse), outil de suivi du prestataire

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

- Nombre de communes accompagnées
- Nombre de fournisseurs locaux répondant aux marchés (gestion directe)

Objectifs chiffrés à 2 ans :

- La part des communes atteignant les objectifs EGalim augmente
- La part des produits locaux augmente pour les communes accompagnées
- 2 renouvellement de marchés accompagnés

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Grand Annecy

Partenaires opérationnels : ADABIO, Chambre d'Agriculture (conventionnement, interventions à préciser), communes

Expertise à mobiliser :

Calendrier :

Après les sessions sensibilisation et formation, soit 1^{er} semestre 2024. Ou au fil de l'eau dès 2023 selon l'avancement de la réflexion stratégique des communes

Coût :

Accompagnement : environ 4 500 €/ commune
Soit 36 000 € pour ¼ des communes

Financements possibles :

N°24 **Sensibiliser le personnel (cuisiniers, personnel de surveillance) à l'utilisation des produits locaux**

Bénéficiaires : Etablissement de restauration collective

Typologie de l'action : Partage/Animation ; Communication

Contexte

L'introduction des produits locaux est variable d'un établissement de restauration collective à l'autre, avec une marge de progrès importante, conditionnée à l'ambition de ces établissements.

Au-delà de l'approvisionnement, il semble nécessaire de valoriser les produits du territoire auprès du personnel (cuisiniers mais aussi personnel au contact des élèves).

Périmètre géographique :
Grand Anancy

Objectif de l'action :

- Savoir bien utiliser les produits locaux dans la cuisine
- Mettre en avant l'utilisation de ces produits

Descriptif des étapes :

Plusieurs outils peuvent être mobilisés dans cette fiche action. Pour un impact plus fort, le déploiement de l'action devrait se faire de manière coordonnée, à l'échelle du territoire.

Préalable : précision des envies et motivations des établissements pour mobiliser l'outil adéquat et identifier un ou plusieurs acteurs ressources permettant de concevoir des menus.

1/ Elaborer des idées de menus locaux à destination du personnel de cantine et des supports communicants pour valoriser ces menus auprès des convives. Des supports peuvent être conçus pour le personnel au contact des élèves afin qu'il puisse aussi valoriser le menu du jour au moment du service.

2/ Créer un « club » restaurateurs pour le partage des bonnes pratiques sur les produits locaux, les recettes, les actions de sensibilisation du personnel et des élèves.

3/ Animer un défi « *repas du terroir* » une à plusieurs fois par an, avec supports communicants et une mise en valeur des recettes des chefs, communication autour de l'évènement, etc. (exemple : « *Bien manger en Normandie* », ou concept « *le Grand repas* » : www.legrandrepas.fr)

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi : à définir selon les outils mobilisés. Ex:

- Nombre d'établissements participant au défi « repas du terroir »
- Nombre d'établissements mobilisés dans le club « restaurateurs »

Objectifs chiffrés à 2 ans :

Toutes les communes informées de la démarche et invitées aux réunions/ateliers

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Grand Anancy

Partenaires opérationnels : établissements de RC

Expertise à mobiliser : ADABIO (produits locaux disponible), chefs cuisiniers moteurs pour concevoir les menus, AFTALP

Coût :

Elaboration supports menus locaux : 500 à 1000€ sur la communication + temps d'élaboration des partenaires

Club restaurateurs : temps d'animation

Animation défi du terroir : communication 1000 à 5000€ + temps d'animation

Financements possibles : À définir selon les outils mobilisés

Calendrier :

Préalable : environ 1 semestre, possible dès 2023

Suite : selon les outils mobilisés



N°25 **Spécialisation des unités de production de la restauration municipale d'Annecy**

Bénéficiaires : Ville d'Annecy et bénéficiaires des repas de la Cuisine centrale

Typologie de l'action : Investissements nouveaux équipements

Contexte

10 000 repas produits quotidiennement par la restauration municipale d'Annecy dont 60% pour les enfants (crèches, maternelles, scolaires, centres de loisirs) et 40% pour les personnes âgées (EHPAD, résidences autonomes, portage à domicile) à travers 4 cuisines centrales. Les repas ne peuvent aujourd'hui pas être différenciés entre les publics. Or, les enjeux ne sont pas les mêmes (nutrition, gaspillage plus important dans les EHPAD...).

La séparation de la production des repas permettrait de proposer des repas plus adaptés à chaque public, optimiser l'espace et favoriser la réponse de « petits » producteurs locaux grâce à une baisse des quantités demandées.

Périmètre géographique :

Annecy

Objectif de l'action :

Améliorer la qualité des repas servis aux personnes âgées pour une meilleure nutrition.

Lutter contre le gaspillage alimentaire.

Lutter contre les contenants plastiques utilisés dans le cadre du portage à domicile.

Améliorer les approvisionnements notamment en produits locaux et de qualité (objectifs EGalim)

Descriptif des étapes :

Etude de spécialisation

Début des travaux

Formation des cuisiniers à la nutrition des seniors

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

Réalisation des travaux

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Ville d'Annecy

Partenaires opérationnels :

Expertise à mobiliser :

Objectifs chiffrés à 2 ans :

Coût :

300 000 € HT (estimation 2021)

Calendrier :

2022-2023

Financements possibles :

Plan France Relance



N°26 **Sensibiliser les élèves et le personnel à la lutte contre le gaspillage alimentaire**

Bénéficiaires : Publics scolaires (primaires) du Grand Annecy

Typologie de l'action : Partage / Dialogue / Animation

Contexte

Depuis 2011, les animations scolaires sont une base incontournable de sensibilisation du jeune public, Un projet pédagogique proposant des animations tri, compostage, est construit et amélioré chaque année en fonction des retours d'expériences. 38 animations ont été réalisées sur l'année scolaire 2021-2022. 36 sont programmées sur l'année 2022-2023.

Périmètre géographique :
Ecoles du Grand Annecy

Objectif de l'action :

Sensibiliser et informer sur les actions de prévention des déchets
Communiquer efficacement, toucher de nouveaux publics

Descriptif des étapes :

Actualisation du livret à destination des enseignants et envoi à toutes les écoles primaires	- juin - sept
Mise à jour du contenu des animations	- août
Inscriptions des classes demandeuses, planification de l'année	- sept - oct
Animations scolaires	- nov à juin
Bilan de l'action	- juillet

Cette action est répétée chaque année.

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

Nombre d'animations par an
Nombre d'élèves sensibilisés

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Service prévention des déchets – Grand Annecy

Partenaires opérationnels :

Expertise à mobiliser :

Objectifs chiffrés :

- Moyenne de 4 000 élèves sensibilisés par an
- 1 à 2 autres prestataires missionnés pour ce type d'animations (ex : Atelier Rebond)

Calendrier :

Action déjà en cours. Cf. descriptif étapes

Coût :

9 500 € / an (animations + organisation et matériel)

Financements possibles :

Grand Annecy

N°27 **Partager les bonnes pratiques anti-gaspi entre personnels de cuisine**

Bénéficiaires : Etablissement de restauration collective et restauration privée

Typologie de l'action : Partage / Animation

Contexte

La loi EGalim introduit une obligation de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire et une obligation d'effectuer un diagnostic préalable. Une étude de l'Ademe (2016) estime à 18% les pertes et gaspillages alimentaire en restauration scolaire. Au-delà des impacts environnementaux, réduire les pertes et gaspillages peut permettre de dégager des marges de manœuvre budgétaire, pour un approvisionnement plus qualitatif. L'utilisation de produits bruts est un moyen de limiter le gaspillage.

Périmètre géographique :
 Grand Anancy

Objectif de l'action :

- Favoriser le partage des bonnes pratiques pour limiter le gaspillage alimentaire en s'appuyant sur les démarches « zéro gaspi » mises en place par certains établissements

Descriptif des étapes :

1/ Faire un état des lieux des pratiques actuelles de lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment dans la restauration collective communale : des diagnostics ont-ils été réalisés ? Des plans d'actions mis en œuvre ? Quelle estimation du gaspillage ? ». Ce recensement peut être mutualisé avec la démarche de sensibilisation des communes (action n° 24). Il doit permettre d'identifier les établissements porteurs de bonnes pratiques, les établissements ayant besoin d'accompagnement et le type d'accompagnement nécessaire.

2/ Recenser les bonnes pratiques des établissements (scolaires, crèches, EHPAD) du territoire, notamment auprès des établissements ayant mis en place des démarches « zéro Gaspi ». Il peut se faire au travers d'entretiens ciblés.

3/ Les bonnes pratiques ainsi identifiées peuvent faire l'objet d'échanges et de partages dans un « club restaurateur » (cf. action n°24). Selon les besoins, différentes thématiques d'échange peuvent être proposées : recettes anti-gaspi, simplification des menus pour permettre la réutilisation des produits en trop d'un jour à l'autre, etc. Une autre modalité de partage peut être la tenue d'un événement dédié à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Des ressources documentaires concrètes et fournies sont disponibles auprès de l'Ademe :

<https://www.optigede.ademe.fr/alimentation-durable-restauration-collective-cadre-reglementaire>

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

- Nombre d'établissements impliqués dans le partage d'expérience

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Grand Anancy

Partenaires opérationnels : Fée Nouille, Anancy Gastronomy

Expertise à mobiliser : Cuisine Centrale de la ville d'Anancy, Leztroy

Objectifs chiffrés à 2 ans :

- Réduction du gaspillage de 50% des établissements accompagnés

Coût :

10 000€ d'état des lieux des pratiques actuelles

2 000€ pour l'animation d'un premier groupe d'échanges de pratiques

Calendrier :

Etat des lieux : 1^{er} semestre 2023

Partage des bonnes pratiques : à partir du 2^{ème} semestre 2023

Financements possibles :

ADEME

N°28

Réaliser l'état des lieux du gaspillage alimentaire des établissements et la définition de plans d'actions

Bénéficiaires : Etablissements de restauration collective communale

Typologie de l'action : Collecte de données / Expertise

Contexte

La loi EGalim introduit une obligation de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire et une obligation d'effectuer un diagnostic préalable. Une étude de l'Ademe (2016), estime à 18% les pertes et gaspillages alimentaire en restauration scolaire. Au-delà des impacts environnementaux, réduire les pertes et gaspillages peut permettre de dégager des marges de manœuvre budgétaire, pour un approvisionnement plus qualitatif.

Périmètre géographique :

Grand Annecy

Objectifs de l'action :

- Accompagner les établissements de restauration collective communales dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Descriptif des étapes :

1/ Identifier les structures en capacité de réaliser les diagnostics et plan d'actions pour la lutte contre le gaspillage alimentaire. Des outils sont disponibles sur le site de l'Ademe : <https://www.optigede.ademe.fr/alimentation-durable-restauration-collective-outils-pratiques>. Des structures spécialisées (association, bureau d'études) peuvent également réaliser ces diagnostics en prestation externe. Outillés, les établissements peuvent également réaliser les démarches par eux-mêmes mais un encadrement sur l'élaboration du plan d'actions reste intéressant.

2/ A partir des établissements identifiés comme ayant besoin d'un accompagnement (action n°22), financer toute ou partie du diagnostic des structures. Un appel à candidature peut encadrer le dispositif de sélection et accompagnement des établissements.

3/ Réaliser les diagnostics, plan d'actions

4/ Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation des plans d'actions après la mise en œuvre.

Remarques : l'Ademe a financé entre 2016 et 2018 le dispositif « 1000 écoles contre le gaspillage alimentaire » qui peut être une source d'inspiration pour lancer cette action. Des témoignages sont en ligne sur le site optigede.ademe.fr

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi : à définir selon les outils mobilisés.

- Nombre d'établissements accompagnés

Objectifs chiffrés à 2 ans :

- 50% des communes dotées d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Réduction du gaspillage de 50% des établissements accompagnés

Coût :

Environ 5 000€ par établissement pour 1 diagnostic (prestation extérieure)

Financements possibles : ADEME

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Grand Annecy

Partenaires opérationnels : Etablissements RC

Expertise à mobiliser : Ademe, structures proposant des accompagnements sur le territoire

Calendrier :

Préalable : environ 1 semestre, possible dès 2023

Suite : selon les outils mobilisés

AXE 3 :

STRUCTURER LES FILIERES TERRITORIALES

N°29

Soutenir et promouvoir les filières existantes (lait et arboriculture) et émergentes (céréales bio panifiables et viande) du territoire

Bénéficiaires : Agriculteurs ; Acteurs économiques (artisans des métiers de bouches, industrie agroalimentaire, restaurateurs et commerces)

Typologie de l'action : Etude (arboriculture), Dialogue et accompagnement (viande et lait) / Animation et Aménagements (graines), Communication (viande, arboriculture et graines)

Contexte On distingue sur le territoire

2 filières bien structurées : lait et arboriculture dont le besoin est de maintenir les productions en solutionnant les problématiques de main d'œuvre, de transmission et d'outils de transformation pour les yaourts/beurre/crème et pour des fruits 4^{ème} gamme

2 filières émergentes : graines et viande avec peu de volumes produits sur le territoire et/ou une structuration de la filière en transformation et commercialisation à organiser

Voir action 3.1.2.1 pour le maraichage

Périmètre géographique :

Le Grand Annecy et l'ensemble du département

Objectif de l'action : Maintenir la dynamique d'installation des filières, outiller pour de la transformation sur le territoire ou le département, communiquer pour valoriser ces métiers, développer des contrats avec des acheteurs

Descriptif des étapes :

Filière lait : prendre contact avec les interprofessions laitières du territoire, les syndicats ovins et caprins de Haute-Savoie pour identifier les modalités de distribution de lait et de produits laitiers dans l'ensemble des circuits de distribution, y compris les plus petits, des modèles de contrats de vente (engagements volumes et prix = EGalim II)

Filière arboricole : étude pour identifier les faiblesses de la filière compliquant la reprise des exploitations : manque d'attractivité, pénurie de saisonniers, problème d'irrigation, aléas climatiques, équipements...

Identifier des solutions pour sauvegarder la filière et faciliter la transmission à des repreneurs dans les 5 ans à venir. Communication lors d'un forum installation à l'arboriculture

Filières céréales : accompagner « Graines bio des Savoie » (GBDS) : besoin d'un local pour la transformation (construction ou réhabilitation) : aide administrative permis de construire, ingénierie financière subvention, communiquer sur l'outil auprès des porteurs de projet.

Aider les porteurs de projet : accessibilité au foncier, appui technique, équipement en matériel commun ... La filière a obtenu un financement pour ses investissements dans le cadre du plan France relance comme partenaire du PAT

Filière viande : étude sur participation du Grand Annecy à l'action départementale d'un nouvel abattoir en étant vigilant à l'intégration d'atelier de transformation.

Identifier les solutions possibles pour permettre l'abattage des volailles (dans ce projet départemental ou abattoir mobile) Communiquer sur le besoin d'avoir des viandes locales et valorisation des éleveurs du territoire.

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi : communication sur les métiers éleveurs ; nombre forum installation/cédant sur l'arboriculture ; un outil de transformation des céréales; nombre de rencontres pour contractualisation pour le lait
Nombre de reprise en arboriculture

Maître d'ouvrages :

- Céréales : FGBDS ;
- Arboriculture et lait : Chambre d'Agriculture ;
- Viande : Conseil départemental ?

Partenaires opérationnels : ADABIO, Chambre d'Agriculture, interprofessions et syndicats de filières, ADDEAR

Expertise à mobiliser : bureau d'étude, agence de communication

Objectifs chiffrés à 5 ans : un outil disponible pour abattre les volailles, création d'1 nouvel atelier (sur des fermes) volailles et 1 porcins, reprise de la moitié des exploitations arboricoles à céder et/ou maintien des surfaces, atelier de transformation des céréales, augmentation des surfaces en céréales

Coût :

À définir en fonction de la filière

Financements possibles :

- FEADER
- Conseil départemental
- France relance pour filière céréales

Calendrier :

- Viande : 2024 pour volailles, fin 2024 communication
- Arboriculture : printemps 2023 étude, forum janvier 2024
- Graines : dès maintenant
- Lait : 2^{ème} semestre 2023

N°30

Structurer une filière légumes efficace sur le territoire : de la production, la transformation, la logistique jusqu'à la vente

Bénéficiaires : Acteurs économiques du secteur alimentaire, restauration collective, agriculteurs, consommateurs

Typologie de l'action : Collecte de données ; Dialogue et Animation ; Suivi technique ; Gouvernance et suivi

Contexte

Les maraichers du territoire cultivent une grande variété de légumes qu'ils commercialisent facilement en vente directe. Aucun n'est spécialisé dans la culture de plein champ pour répondre aux demandes en volume des acteurs économiques. Il n'y a pas de structuration collective pour produire, transformer ou vendre (logistique, stockage).

Périmètre géographique :

Grand Anancy et EPCI limitrophes

Objectif de l'action :

Répondre d'une part au développement des « petites structures diversifiées » et d'autre part au développement de la pratique de cultures spécialisées afin d'augmenter la production de légumes et de répondre à de nouvelles demandes en dehors de la vente directe (acteurs économiques, grandes distribution, restauration collective et privée)

Descriptif des étapes :

- 1/ benchmark , recensement et réunions des maraichers
- 2/ Etude pour identifier les légumes, les volumes, l'état de transformation, une fourchette de prix et la régularité des commandes. Enquête sur la demande. Restitution aux maraichers, céréaliers et éleveurs du territoire ciblé pour identifier ceux prêts à cultiver des légumes de plein champ. Rencontrer les transformateurs assurant un service de transformation (achat ou prestation) – recenser les outils de logistiques possibles et lien avec les actions logistique du PAT.
- 3/ Groupe de travail avec les producteurs pour identifier les manques de la filière pour mettre en production ces cultures : matériel, besoin en eau, outils de transformation, main d'œuvre, logistique...
- 2bis/ La collectivité peut se positionner sur la mise en place d'une légumerie à partir d'une étude de faisabilité : 1 équipement centralisé ou 1 structure privée avec 2 systèmes de commercialisation
- 4/ Mettre en culture des parcelles (suivi technique) pour réaliser un test avec livraison sous contrat d'acteurs économiques
- 5/ Pérenniser et développer les volumes :
 - Animer la mise en place d'une CUMA de matériels de légumes

Gouvernance : animation d'échanges réguliers entre producteurs et filière aval et coordination entre chaque étape de l'action pour réajustements éventuels, associer de nouveaux producteurs à la démarche.

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

- Nombre d'installation en maraichage/ nouveau atelier dans les exploitations existantes
- Surface de légumes spécialisés
- Nombre de nouveaux partenariats

Objectifs chiffrés à 2 ans :

- Etude pour une CUMA matériel
- 3 rencontres thématiques techniques entre Adabio et GTPL

Coût :

- 1 et 2 : 15 000 €
- 3- (4x2 h suivi par producteurs) + animation du test : 7000 à 10 000 €
- 4- 20 000 à 25 000 €
- Gouvernance : 8 000 à 10 000 €

Financements possibles : Grand Anancy, PNA, FEADER

Calendrier :

1. Printemps 2024
2. Automne 2024
3. à partir de décembre 2024 (plan de culture)

N°31

Développer de nouveaux points de vente de produits locaux

Bénéficiaires : Agriculteurs, Consommateurs

Typologie de l'action : Gestion durable / Conservation / Aménagements

Contexte

Il ressort du diagnostic **que** des parties du territoire **avec ont** peu voire pas de point de vente de produits locaux. Un maillage incomplet qui ne permet pas de développer suffisamment la consommation de ces produits.

Périmètre géographique :

Grand Annecy

Objectif de l'action :

Avoir de nouveaux points de vente (magasins, marchés, AMAP...) permettant un meilleur accès à tous aux produits locaux.

Permettre aux porteurs de projets, communes, associations, groupements de producteurs, etc., de bénéficier du soutien du réseau PAT.

Descriptif des étapes :

Emergence des projets

Soutien des porteurs de projets pour la recherche de financements, de locaux...

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

Nombre de nouveaux points de vente
Nombre de démarches collectives engagées

Objectifs chiffrés à 2 ans :

1 nouveau point de vente

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Pilote : Associations, communes, groupements de producteurs

Partenaires opérationnels : CASMB, ADABIO...

Expertise à mobiliser :

Coût :

Sera défini projet par projet

Financements possibles :

FEADER

Département

Calendrier :

En fonction de l'émergence des projets

N°32 **Réaliser un état des lieux de la logistique alimentaire locale**

Bénéficiaires : Agriculteurs ; Etablissement de restauration collective ; Acteurs économiques

Typologie de l'action : Collecte de données / Expertise

Contexte

Une logistique du circuit court peu connue et peu organisée sur le territoire. La logistique est un maillon essentiel pour le développement de la consommation de produits locaux. Un besoin d'interconnaissance, de mutualisation du transport. Afin de s'immiscer dans le réseau des acteurs de la logistique alimentaire, le Grand Anancy s'est abonné en 2022 au réseau de La Charrette, lui donnant accès à la Bourse de fret et offrant des mises en relation avec des logisticiens.

Périmètre géographique :
Grand Anancy et bassin de vie

Objectif de l'action :

Disposer d'un panorama des acteurs de la logistique alimentaire locale
Connaître les besoins des acteurs locaux et créer du lien entre eux
A terme, optimiser et réduire les flux de biens alimentaires

Descriptif des étapes :

Etat des lieux de la logistique alimentaire locale : acteurs, besoins... Etude de faisabilité de mise en place d'un modèle d'une logistique locale adaptée au territoire.

Si l'étude de faisabilité est concluante, accompagnement des acteurs pour amorcer un réseau logistique local

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

Etude réalisée

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Grand Anancy

Partenaires opérationnels : La Charrette

Expertise à mobiliser : La Charrette

Objectifs chiffrés :

Nombre d'acteurs accompagnés : à définir
Nombre flux évités par mutualisation : à définir

Coût :

Étude de faisabilité : 6 000€
Accompagnement des acteurs : 10 000€

Calendrier :

Lancement étude de faisabilité : 2023

Accompagnement (si étude concluante) : 2024-2027

Financements possibles :

Grand Anancy

N°33 **Décarboner la logistique des circuits alimentaires de proximité**

Bénéficiaires : Agriculteurs, Consommateurs, Etablissements de restauration collective, acteurs économiques

Typologie de l'action : Collecte de données / Expertise ; Partage / Dialogue / Animation

Contexte

Le Grand Anancy entend bâtir une stratégie concertée avec les acteurs du territoire en faveur d'une logistique urbaine durable (LUD), décarbonée et optimisée en intégrant le e-commerce. Cette stratégie repose sur un pilotage transversal afin de répondre aux enjeux des projets du territoire, y compris du PAT.

L'une des finalités du projet est une charte LUD construite en partenariat avec les acteurs locaux.

Dans ce cadre, des actions en matière de logistique alimentaire favorisant la structuration des filières, le développement des circuits de proximité, l'accessibilité des produits locaux, etc., seront formulées. Elle s'appuieront notamment sur l'état des lieux réalisé grâce à la fiche action précédente.

Périmètre géographique :

Grand Anancy et son bassin de vie

Objectif de l'action :

Proposer des actions et expérimentations en faveur de la logistique alimentaire décarbonée ;

Associer les acteurs du PAT à leur mise en œuvre et les intégrer dans une charte de logistique urbaine durable.

Descriptif des étapes :

Méthode proposée pour élaborer une stratégie de logistique urbaine durable :

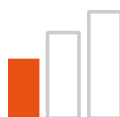
- Diagnostic réalisé dans le cadre de la fiche action précédente
- Benchmark
- Définition d'orientations et enjeux stratégiques
- Élaboration d'un plan d'actions
- Elaboration d'une charte de logistique urbaine durable

Les acteurs socio-économiques, y compris ceux identifiés dans le cadre du PAT, seront associés à chaque étape.

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

Nombre d'acteurs PAT impliqués
Nombre d'actions ciblant la logistique alimentaire

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Grand Anancy

Partenaires opérationnels : partenaires de la fiche action précédente, acteurs socio-économiques impliqués dans la démarche, bureaux d'études logistique urbaine

Expertise à mobiliser :

Objectifs à 2 ans :

Intégration des acteurs du PAT dans la charte LUD

Capacité à lancer des actions répondant aux enjeux du PAT

Coût :

Etude LUD estimée à 180 000 €

Calendrier :

Démarrage 2023

Financements possibles :

Co-financement CEE (InTerLUD) et ADEME (ECOMGA)

AXE 4 :

**RENDRE PLUS ACCESSIBLE
L'OFFRE SAIN ET LOCALE
SUR L'ENSEMBLE DU
TERRITOIRE**

N°34

Faire connaître les circuits de proximité

Bénéficiaires : Agriculteurs ; Consommateurs ; Acteurs économiques

Typologie de l'action : Collecte de données / Expertise ; Communication

Contexte

Les points de vente directe sont nombreux sur le territoire. Pourtant, l'information semble incomplète ou confuse pour les habitants souhaitant s'approvisionner en local. Les outils et initiatives, privées comme publiques, valorisant les circuits de proximité existent. Il convient de les exploiter davantage, et mieux, afin de promouvoir les produits locaux.

Périmètre géographique :
Grand Anancy

Objectif de l'action :

Identifier et faire connaître les points de vente directe ;
Optimiser les outils de communication existants ;
Mettre en lumière les initiatives existantes valorisant les produits locaux (*ex: films de l'Espace citoyen, Défis grand public...*)

Descriptif des étapes :

Recenser les lieux de vente directe de produits locaux (*à la ferme, marchés, AMAP, magasins...*) ;
Mieux exploiter les dispositifs d'information existants, en particulier les outils numériques (*sites internet, réseaux sociaux, applications du Grand Anancy et de ses partenaires...*) ;
Recenser et promouvoir les lieux ressources et développer les événements « Aller vers »

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

Fréquentation sur les marchés et dans les magasins de producteurs

Objectifs à 2 ans :

Les canaux de diffusion sont exploités (*Agate, Grand Anancy shop, office de tourisme...*)

Coût :

Supports de communication : agence de communication, flyers pour environ 5 000€

Financements possibles :

Grand Anancy

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Grand Anancy

Partenaires opérationnels : Communes, Espace citoyen du Grand Anancy, Office de tourisme, Chambre d'agriculture

Expertise à mobiliser :

Calendrier :

Dès 2023 pour les actions de communication, puis en continu.
Second semestre 2023 pour un recensement complet des lieux de vente directe

N°35

Promouvoir les producteurs dans les manifestations et marchés du territoire

Bénéficiaires : Agriculteurs ; Consommateurs

Typologie de l'action : Partage / Dialogue / Animation; Gestion durable

Contexte

- De nombreuses manifestations existent déjà mais les producteurs n'y sont pas assez mis en avant (mettre en avant les manifestations qui promeuvent véritablement les circuits courts et le local)

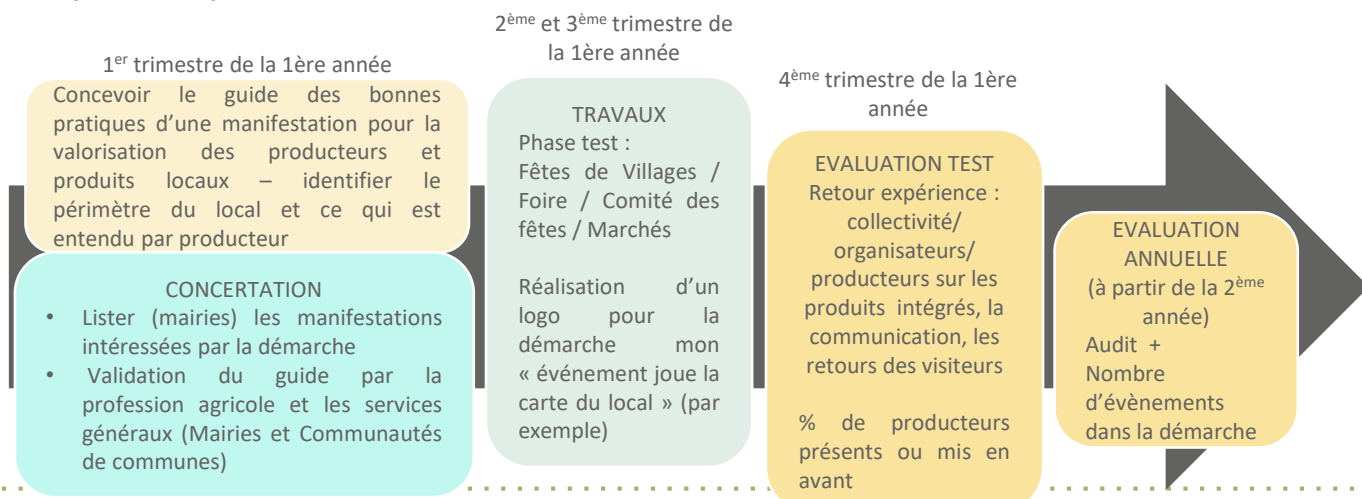
Périmètre géographique :

Grand Annecy
 Evènements publics/privés

Objectif de l'action :

- Fournir un guide des bonnes pratiques de la mise en valeur des produits locaux, des agriculteurs pour les communes
- Inciter les organisateurs des événements à mettre en avant les producteurs locaux et les produits du territoire : éco-cup identitaire, logo du PAT, utilisation de collations locales (ex : jus de fruit qui remplacent les sodas)

Descriptif des étapes :



Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

- Nombre producteurs qui augmentent chaque année sur les manifestations
- % producteurs présents
- Nombre d'évènements qui s'intègrent à cette démarche

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Grand Annecy

Partenaires opérationnels : Communes, Agence Savoie Mont-Blanc

Expertise à mobiliser : Chambre d'agriculture (circuits courts)

Agence de communication locale, INRAE, services de répression des fraude de Haute-Savoie (DDPP74)

Objectifs chiffrés à 2 ans :

10 événements + 5 marchés dans la démarche

Objectif à 5 ans :

Toucher un grand événement tel que Fête du lac ; Maxi race ; Festival de l'animation.

Coût :

Communication (design, stratégie, logo, impression de support) : 20 000 €

Animation guide : 5 000 €

Financements possibles : Budget événementiel des communes et communautés de communes, PNA, CD74

Calendrier : cf. frise

N°36 Mettre en place des actions de sensibilisation au bien manger

Bénéficiaires : Agriculteurs ; Consommateurs ; Restaurateurs

Typologie de l'action : Sensibilisation / Formation

Contexte

« Manger mieux, de saison, et local », c'est le slogan du PAT. Or il n'est pas évident de savoir ce qui est bon à la fois pour la santé, pour la planète et pour l'économie locale. De nombreux habitants souhaitent manger de manière plus équilibrée, mais aussi manger davantage de produits de saison. De nombreux autres sont très éloignés de ces problématiques. Le PAT doit se résoudre à promouvoir le bien manger.

Périmètre géographique :
Grand Annecy

Objectif de l'action :

Par diverses opérations de sensibilisation, cette action doit permettre aux habitants et acteurs alimentaires de :

- Prendre conscience de l'impact sur la santé de notre alimentation ;
- Prendre conscience de l'impact environnemental de notre alimentation ;
- Faire découvrir la richesse des produits locaux ;
- Modifier les habitudes de consommation pour tendre vers une alimentation équilibrée, de saison et locale

Descriptif des étapes :

- 1) identifier toutes les actions existantes ; 2) les valoriser et faire connaître.
- 3) Mettre en place de nouvelles actions tels que :
 - sensibilisation à la saisonnalité des produits pour les restaurateurs
 - temps de cuisine en groupe : ateliers recettes, retrouver du sens, (re)découvrir les produits...
 - alimentation durable : lecture d'étiquettes, origine des produits, impact environnemental...
 - cours de jardinage
 - création de parcours d'éducation nutritionnelle adaptés aux cultures et convictions de chacun
 - Etc.

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

- Nombre d'actions réalisées
- Nombre de participants aux opérations
- Nombre de partenaires mobilisés

Objectif à 2 ans :

Recensement et valorisation de toutes les actions existantes

Objectif chiffré à 5 ans :

20 opérations (4 par an en moyenne) accompagnées dans le cadre du PAT

Coût :

Selon nombre prestations. Environ 1 000€ par prestations donc coût total 20 000€

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Grand Annecy pour la coordination

Partenaires opérationnels : Multiples partenaires

Expertise à mobiliser : restaurateurs, diététiciens, agriculteurs, environnementalistes, associations de consommateurs...

Financements possibles :

Grand Annecy, communes
ADEME

Calendrier :

Toute la durée du PAT

N°37

Anticiper et lutter contre les conflits d'usages sur les espaces agricoles en améliorant la cohabitation agriculteurs/habitants

Bénéficiaires : Agriculteurs ; Consommateurs

Typologie de l'action : Partage / Dialogue / Animation ; Communication

Contexte

Les espaces agricoles sont perçus par un nombre grandissant d'habitants comme des espaces de détente et de loisirs. Ceci pose de nombreux problèmes aux producteurs (outils de production abîmés, prés laissés ouverts, animaux effrayés...)

Les habitants méconnaissent souvent la réalité du monde agricole et les conséquences de leurs activités sur l'économie agricole.

Périmètre géographique :
Grand Annecy

Objectif de l'action :

Faire connaître les métiers de l'agriculture et leurs contraintes

Descriptif des étapes :

Création d'un groupe de travail réunissant élus, agriculteurs, professionnels (PNR des Bauges, ONF, Chargés de mission espaces naturels sensibles, sentiers..) pour :

- partager l'état des lieux ;
- faire une proposition sur les actions de sensibilisation à mener : communication , médiation , formation de personnes relais... ;
- mettre en place les outils retenus

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

Nombre d'incivilités
Ambiance de travail pour les agriculteurs plus sereine

Objectifs à 2 ans :

Outils définis et qui ont commencé à être déployés

Instauration d'un dialogue permanent entre les parties prenantes

Objectif à 5 ans :

10 actions de sensibilisation menées

Coût :

Temps agent (1/3 temps au démarrage)

Outils de communication (si agence)

Actions de médiation : 1000€ par action :

intervenants, communication... 10 actions

dans le cours du PAT : 10 000€

Financements possibles :

Grand Annecy

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Grand Annecy

Partenaires opérationnels : Chambre d'agriculture, communes, agriculteurs

Expertise à mobiliser : PNR des Bauges, SEA74

Calendrier :

Le groupe de travail constitué

1ere actions : printemps 2023 puis tout au long du PAT

Bénéficiaires : Producteurs, publics précaires

Typologie de l'action : Partage / Dialogue / Animation ; Gouvernance

Contexte :

- Précarité croissante et souvent peu visible sur le territoire
- Plusieurs initiatives en lien avec l'accessibilité alimentaire à des produits de qualité émergent sur le territoire et offrent un contexte favorable à l'action : paniers solidaires (MJC des romains, CGA de Poisy ; MJC Novel avec l'AMAP de Novel à 70% du coût), structures de l'aide alimentaire couvrant de nouveaux périmètres (Restau du cœur se déplacent à Rumilly à Saint-Félix).

Périmètre géographique :

- L'ensemble du Grand Anancy est concerné par l'action mais :
 - les communes dotées d'un CCAS sont la porte d'entrée pour cette action
 - son déploiement sera progressif en commençant par les communes volontaires.

Objectif de l'action :

- Renforcer les liens entre alimentation, santé et environnement
- Mettre en visibilité l'offre existante d'accompagnement à l'approvisionnement en produits de qualité proposée par les acteurs locaux
- Proposer des dispositifs facilitant l'accès aux produits locaux et des qualité pour les publics précaires

Descriptif des étapes :

- Cette action sera portée de façon expérimentale avec des communes volontaires avant d'être généralisée.
1. Recherche et identification des acteurs souhaitant s'engager producteurs comme distributeurs (producteurs, magasins de producteurs, marchés, épiceries solidaires, AMAP, magasins bio restaurateurs etc.) et recherche de financements public, privé (entreprises) mécénats (investissement privé)
 2. Faire émerger un groupe de travail associant les communes volontaires, les financeurs, les acteurs du projets producteurs et distributeurs
 3. Mise en œuvre :
 - Mettre en place conventionnement entre financeur (public/ privé) et distributeur (CCAS ; Ville...)
 - Etablir une charte des produits locaux et de qualité
 - Fonctionnement / procédure
 4. Formation et d'information des travailleurs sociaux pour distribution des bons alimentaires
 5. Duplication dans d'autres communes
 6. Développer une offre d'accompagnement et sensibilisation à la cuisine et à la découverte des produits locaux.

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

- Nombre de bons distribués et utilisés

Objectifs chiffrés à 2 ans :

- Mise en place du dispositif dans deux CCAS
- Engagement d'au moins 5 commerces/restaurants dans la démarche
- 100% des travailleurs sociaux des communes concernées formés au dispositif
- 100 bons utilisés dans des commerces locaux

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maîtres d'ouvrage pressentis : communes (CCAS)

Partenaires opérationnels : Terre d'Union, Associations de restaurateurs

Expertise à mobiliser : Travailleurs sociaux et bénéficiaires de l'aide alimentaire, monnaie locale La Gentiane

Calendrier :

- 3 mois** – Etudes et élaboration de la gouvernance
- 6 mois** – identification du financements et conventionnements
- 2024 – 2026** – Démarrage des deux expérimentations

Coût :

- Lancement :** 5 000 € max
- Financement du delta des bons alimentaires :** 40% des bons actuels
- Financements possibles :** RSE des entreprises, mécénat, Département, Agence de l'eau, CAF

N°39 **Faciliter l'accès à l'alimentation saine et locale aux publics jeunes**

Bénéficiaires : Publics jeunes, étudiants, apprentis

Typologie de l'action : Collecte de données / Expertise ; Sensibilisation / Formation

Contexte

- Précarité alimentaire d'une catégorie d'étudiants et de jeunes actifs notamment liée au coût important et incompressible du logement
- Méconnaissance d'une bonne alimentation, catégorie d'aliments peu chers mais peu nutritifs
- Eloignement de la famille / isolement

Périmètre géographique :
Grand Annecy

Objectif de l'action :

- Mieux identifier les publics jeunes précaires et mieux comprendre leurs besoins
- Faciliter l'accessibilité des jeunes aux produits locaux
- Sensibiliser les jeunes au bien manger

Descriptif des étapes

- 1/ Etude et diagnostic
 - Recenser les projets (initiatives d'alimentation de qualité locale/jeunes) existantes
 - Réaliser un questionnaire dans les établissements scolaires pour identifier les besoins des jeunes
- 2/ Mise en œuvre action de communication et sensibilisation
 - Réaliser un support (livret, application, intégration à une application existante) « Bien manger dans le Grand Annecy » pour les jeunes. Diffuser le support aux structures relais (BIJ, CROUS, lycées et universités, etc.)
 - Proposer des animations de sensibilisation : soirée cuisine partagée chez les jeunes permettant d'accéder à du matériel de cuisine de qualité, temps festifs autour de l'alimentation
- 3/Evaluer l'opportunité d'un déploiement de l'action à plus grande échelle
 - Evaluer la pertinence du déploiement d'une épicerie produits locaux dans le CROUS : réunir le CROUS et les organisations de producteurs. Ce projet peut être porté par une collectif de producteurs, ou par une association du territoire (lancement d'un appel à manifestation d'intérêt par le Grand Annecy).
 - Evaluer la pertinence de mise en place d'un lieu de cuisine « intergénérationnelle » permettant d'accéder à des équipements de cuisine aussi bien pour des retraités que des jeunes.

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

- Agence régionale de Santé
- Mise en place des indicateurs

Objectifs chiffrés à 2 ans :

- La moitié des jeunes ont connaissance des différents dispositifs

Coût :

- Support/appli : environ 20 000€
- Animations : 15 000€/an
- Projet de plus grande envergure : épicerie de produits locaux en CROUS ou cuisine intergénérationnelle 60 à 100 000 € d'investissement

Financements possibles :

- Agence régionale de santé
- CAF

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maîtres d'ouvrage pressentis : Communes (service jeunesse ou CCAS)

Partenaires opérationnels : Le BIJ ; CROUS

Expertise à mobiliser : Mission locale ; CFA de Groisy

Maisons familiales ; Foyers jeunes travailleurs ; Lycée pro ; ARS (financier) ; BDE (Bureaux des étudiants)

Calendrier :

- Diagnostic et questionnaire 4-5 mois
- Mise en œuvre de l'action de communication : 4-6 mois
- Evaluation opportunité action d'envergure : 6 mois

N°40

Promouvoir la cartographie des acteurs et lieux de distribution alimentaire / Cartographier les zones blanches et types de bénéficiaires pour que tous les publics aient des réponses adaptées

Bénéficiaires : Epicerie sociale ; Consommateurs

Typologie de l'action : Partage / Dialogue / Animation

Contexte

- Pouvoir d'achat en baisse et hausse du recours à l'aide alimentaire
- Manque d'information des publics précaires, précarité numérique

Périmètre géographique :
Grand Annecy

Objectif de l'action :

- Promouvoir l'accès à une alimentation locale, saine, variée de différents produits de saison
- Faire connaître les lieux et acteurs (possibilité aussi d'accueillir un lieu de redistribution)
- Mettre en lien les différents acteurs

Descriptif des étapes :

ETUDE

- Compléter si besoin la cartographie réalisée par la Banque alimentaire : organisme, lieux et horaires, types de produits
- Répertoire l'ensemble des acteurs économiques de l'aide alimentaire : agriculteurs (individuels / collectifs), grandes surfaces, épicerie, associations
- Identifier les besoins de mise en visibilité des initiatives locales de l'aide alimentaire (entretiens, enquête)
- Etudier les actions possibles de communication et les mutualisations possibles d'outils de communication

TRAVAUX

- Instaurer les canaux de communication (MJC, associations quartier, CCAS, Mairies, etc.)
- Mutualiser les outils de communication
- Multiplier les espaces de distribution d'aide alimentaire (ex : bailleurs sociaux qui mettent à disposition un local) : appel à locaux disponibles et manifestations d'intérêts pour la gestion de ces lieux. Elaboration de circuits d'approvisionnement. Convention d'usage du lieu et communication sur l'ouverture.

EVALUATION

- Suivi de la fréquentation de visite de la cartographie de la Banque alimentaire pour évaluer l'impact des dispositifs de communication associés

AUTRE

- Faire le lien avec l'action « Mettre en place un système d'achat de produits locaux par des bons alimentaires »

- Pour l'étude et la mise en œuvre, une personne doit être dédiée temporairement à cette action. Ce poste pourra évoluer vers l'utilisation du service civique du quartier et/ou référent(e)s quartier
- Attention : certains points de distribution peuvent être éphémères (surproduction ou invendus)

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

- Fréquentation/nombre de visites de la cartographie

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Grand Annecy en lien direct avec les communes

Partenaires opérationnels : Associations de l'aide alimentaire

Expertise à mobiliser : CCAS

Calendrier :

Etude : 3 mois

Mise en place nouveaux outils de communication : 2-6 mois

Ouverture de nouveaux espaces de distribution : env. 18 mois

Objectifs chiffrés à 2 ans :

- Création de deux nouveaux espaces de distribution alimentaire

Coût :

5 à 10 000 € outils de communication

Financements possibles :

CAF, Département, Préfecture

N°41

Développer et soutenir les jardins partagés/familiaux/urbains et les vergers communaux

Bénéficiaires : Consommateurs

Typologie de l'action : Partage / Dialogue / Animation

Contexte

- Augmentation du coût de la vie et notamment du coût de l'alimentation
- Territoire où la pratique du jardin potager demeure forte et peut se développer
- Difficultés d'obtenir un parcelle pour les habitants souhaitant cultiver leur nourriture

Périmètre géographique :
Grand Annecy

Objectif de l'action :

Rendre accessible au plus grand nombre le jardinage en sensibilisant à une alimentation saine, locale et de saison (légumes et fruits) et en recréant du lien social

Descriptif des étapes :



Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

- Nombre de jardins référencés et mis en place
- Distance moyenne des habitations à un jardin potager

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Communes

Partenaires opérationnels :

- Propriétaires
- Asso de quartier/comité
- Associations d'accompagnement (Terre d'union...)

Expertise à mobiliser : Prestataires

Calendrier :

Etude : 3 mois

Mise en lien des particuliers: 6 mois

Installation de nouveaux jardins : 8 mois-1 an

Objectifs chiffrés à 2 ans :

Avoir développé 5 nouveaux jardins/espaces de culture

Objectif à 5 ans :

Avoir développé 10 nouveaux jardins

Coût :

Selon le nombre de jardins à mettre en place de 5000 à 25 000 euros par jardin (selon les sites)

Financements possibles : Région / Département / Agglo / Villes/ Etat / Fondation de France : AAP

N°42 **Créer une épicerie solidaire mixte itinérante à vocation écologique**

Bénéficiaires : Consommateurs

Typologie de l'action : Collecte de données / Expertise ; Création d'outil

Contexte

Aujourd'hui l'Aide alimentaire ne priorise pas ses actions sur la qualité des produits distribués et ne permet pas aux agriculteurs une juste rémunération par le principe de circuit court.

Périmètre géographique :
Grand Anancy

Objectif de l'action :

- Permettre aux habitants d'un quartier de s'organiser, de développer une solidarité en montrant que c'est possible.
- Créer pour le quartier une base alimentaire commune.
- Accompagner l'accès universel à une alimentation de qualité.
- Faire de la médiation et de l'orientation vers des structures locales partenaires.
- Accompagner des démarches d'appropriation, d'émancipation, de lien social et de rencontre.
- Créer du lien entre différents publics d'un même quartier.

Descriptif des étapes :

- Rencontre habitants et producteurs.
- Mise en lien avec bailleurs sociaux
- Diagnostic de secteur sur chaque quartier par le biais d'atelier de cuisine : permet la rencontre entre la personne et le produit. Comment faire à manger avec peu de produit brut. Présence intergénérationnelle.
- Aide à l'organisation de solution collective pour se nourrir par le biais de produit d'une épicerie mobile et le développement d'achat groupé.

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

- Implication des habitants
- Mise en place de solution collective par quartier : devenir acteur de son alimentation

Objectifs chiffrés à 2 ans :

Pas chiffrable mais qualitatif

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : *Le Cri de l'Œuf*

Partenaires opérationnels :

Expertise à mobiliser :

Coût :

- Coût humain : 110 000 €
- Fourniture/matériel/ investissement : 40 000€

Financements possibles :

- Caf – Ville Anancy – Grand Anancy – département – bailleurs sociaux – donation privée

Calendrier :

À définir

N°43

Sensibiliser à l'alimentation saine et locale dans les quartiers populaires

Bénéficiaires : Consommateurs

Typologie de l'action : Partage / Dialogue / Animation ; Sensibilisation

Contexte

Certaines catégories de population sont peu représentées lors des événements grands publics (animations, enquêtes, ateliers...), y compris sur le volet alimentaire. C'est le cas des habitants des quartiers populaires, peu présents dans la phase de construction du PAT. Pourtant, le bien manger sain et local s'adresse à tous, il est donc primordial d'apporter une information adaptée à ce public pour qu'il puisse être lui aussi sensibilisé et ainsi modifier certaines habitudes de consommation.

Périmètre géographique :

Quartiers populaires
(Annecy, Les Teppes en 2022)

Objectif de l'action :

Organiser un événement sur une journée afin de :

- Mettre en place des actions de pédagogie horizontales par des personnes issues des quartiers avertis et en phase avec le mode de fonctionnement des habitants ;
- Informer sur des alternatives à la grande distribution ;
- Sensibiliser par des actions concrètes et conviviales, à l'échelle d'un quartier, sur comment cuisiner sain et local ;
- Revaloriser les invendus ;
- Lutter contre la précarité alimentaire

Descriptif des étapes :

Avant l'évènement : recherche de partenaires et réunions de présentation du projet auprès d'eux, réunion d'information avec les habitants, création d'un visual et communication, programmation artistique locale, programmation des intervenants spécialisés

Le jour de l'évènement : préparation du repas, accueil des intervenants, partenaires et élus

Après l'évènement : communiqué de presse, bilan avec les partenaires, analyse par un sociologue

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

Nombre de partenaires et de participants
Sondage, bilan, analyse

Objectifs chiffrés à 2 ans :

Plus d'achats de produits locaux par les habitants sensibilisés

Objectif à 5 ans :

Organiser 1 à 2 événements par an

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Collectif Multicolore

Partenaires opérationnels : Collectifs d'habitants, acteurs sociaux, Ville d'Annecy, associations

Expertise à mobiliser : Association Musique en couleurs, sociologue, chercheurs

Coût :

13 000 € pour l'organisation de la journée (logistique, communication, honoraires intervenants...)
Moyens humains : 1 chargée de projet et 20 bénévoles

Financements possibles :

Partenaires sociaux, Bulle d'Oxygène, Ville d'Annecy, Grand Annecy, association Musique en couleurs, ADEME

Calendrier :

1 événement au printemps 2023

Objectif : un deuxième événement à la fin de l'été 2023

N°44

Sensibiliser et former au gaspillage alimentaire de l'amont à l'aval (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs)

Bénéficiaires : Consommateurs

Typologie de l'action : Collecte de données / Expertise ; Partage / Dialogue / Animation

Contexte :

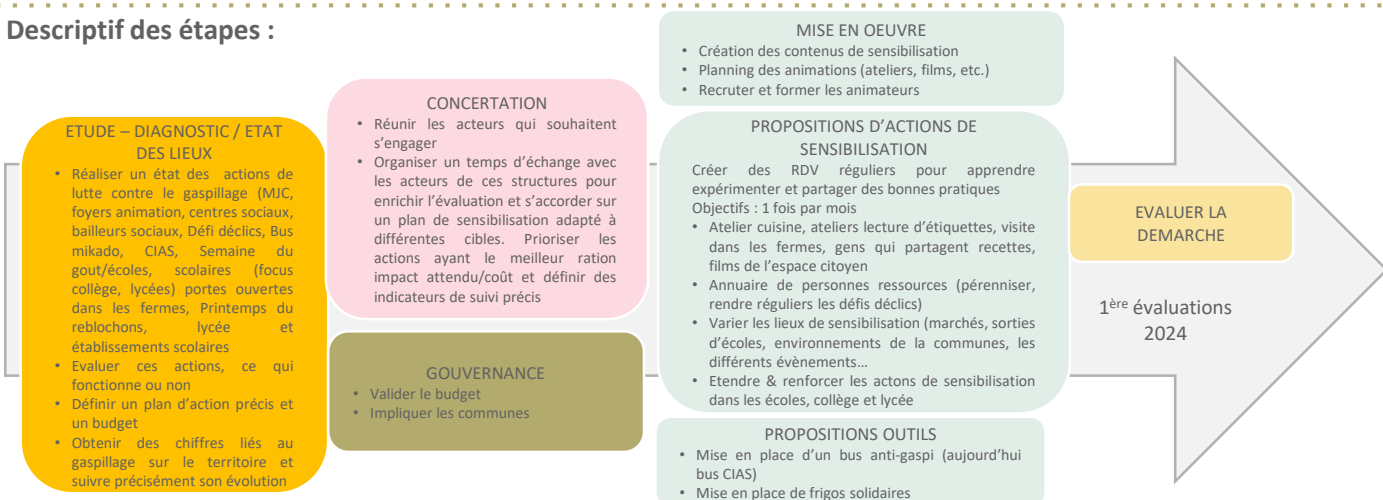
- Données nationales du gaspillage alimentaire : 150 kg/habitant/an de nourriture consommable dont 20 kg de déchets alimentaires dont 7 kg encore emballés (ADEME)
- Coût pour les ménages, pour les collectivités, pour l'environnement
- S'intéresser à tous les maillons de la chaîne et en particulier au gaspillage causé par les ménages (un tiers du gaspillage alimentaire en France en 2016 selon l'Ademe)

Périmètre géographique :
 Grand Anecy

Objectif de l'action :

- Promouvoir les actions existantes de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Réduire les quantités gaspillées en s'intéressant à plusieurs lieux de gaspillage : commerces, écoles, foyers individuels

Descriptif des étapes :



Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

- Nombre de participants lors des animations
- % de réduction du gaspillage
- Réalisation de l'action de collecte par bus

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Grand Anecy

Partenaires opérationnels : Communes, associations, bailleurs, centres sociaux, épiceries solidaires, banque alimentaire

Expertise à mobiliser : Réseau régional prévention des déchets

Objectifs à 2 ans :

- Baisse de la part du gaspillage alimentaire dans les déchets ménagers
- Toucher un plus large public (méconnaissance sur le sujet)

Calendrier :

Diagnostic et programme d'animation (3 mois)

Concertation (1 mois)

Elaboration du planning d'animation, recrutement des animateurs : 6 mois

Mise en œuvre : selon les actions

Coût : 15-20 000€ pour un diagnostic des actions menées.

5 000 € pour une démarche de concertation et

l'élaboration d'un plan d'actions spécifique

Financements possibles : Grand Anecy, ADEME, mécénat des entreprises gestionnaires de la collecte des déchets

N°45

Structurer la filière des excédents alimentaires et soutenir les projets visant à les valoriser

Bénéficiaires : Agriculteurs ; Consommateurs ; Etablissement de restauration collective ; Acteurs économiques.

Typologie de l'action : Partage / Dialogue / Animation ; Création d'outil

Contexte

- Hausse du gaspillage alimentaire
- Besoin de compost pour les agriculteurs locaux
- Hausse de la précarité alimentaire
- Existence de projet de valorisation (J'aime boc'oh, Rebond) à mettre en avant

Périmètre géographique :
 Grand Annecy

Objectif de l'action :

- Offrir des débouchés locaux aux surplus alimentaires en priorisant : la consommation humaine lorsque possible (produits frais ou après transformation), la consommation animale puis la valorisation sous forme de compost.

Descriptif des étapes :

ETUDE – DIAGNOSTIC DES BESOINS

- Diagnostic des volumes gaspillés et des flux, des circuits de valorisation existants, des acteurs impliqués
- Identification de débouchés potentiels (potentiel de transformation, besoins des agriculteurs, flux possibles).
- Analyse de solutions existantes et témoignages

CONCERTATION

- Sur la base de la gouvernance élaborée et en lien avec les retours d'expériences d'autres territoires, construire une filière de valorisation des surplus. Rédiger un cahier des charges du projet.
- Définir des porteurs de projets pour les différents segments de la filière
- Lancer un appel à manifestation d'intérêt pour le portage des actions sur lesquelles aucun porteur n'est identifié

TRAVAUX

- Soutenir les projets existants de valorisation des surplus (J'aime boc'oh, Rebond) :
 - En pérennisant l'accès au foncier de ces structures
 - En mettant en valeur les produits (communication, événements)
- Mettre en œuvre ces nouvelles filières : faisabilité des outils de transformation, schémas logistiques, modèles économiques, conventions, autorisations, etc.

GOVERNANCE

- Dimension multi partenariale du projet et transversalité avec d'autres actions de la feuille de route sont centrales
- Réunir les acteurs :
 - Sociaux, associations, aide alimentaire
 - Entreprises, restaurateurs, supermarchés, grossistes, transformateurs, acteurs des filières
 - Restauration collective
 - Acteurs de la cuisine : personnalités, traiteurs, artisans
 - Habitants

Impact attendu sur l'objectif :



Maturité de l'action :



Faisabilité :



Indicateurs de suivi :

- Evolutions des volumes gaspillés dans les établissements tests
- Nombre d'emplois créés

Objectifs chiffrés à 2 ans :

- 10 acteurs mobilisés au sein de la gouvernance de l'action

Coût :

35 000€ pour un diagnostic + analyse des débouchés et solutions existantes

Financements possibles :

Europe : programme LIFE ; LEADER
 Etat
 Fondations privées ; (ex : Carrasso ; Carrefour).

Maître d'ouvrage et partenaires pressentis

Maître d'ouvrage : Grand Annecy

Partenaires opérationnels : cf. « Gouvernance »

Expertise à mobiliser :

- professionnels (valorisation des déchets; maraichers, transformateurs; collectivités)
- Collectivités ayant mis en place des action similaires

Calendrier :

Diagnostic : 6 mois

Concertation : 3 mois

Mise en œuvre : selon les solutions retenues (3 mois à 1 an)

Attention : Saisonnalité